

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES
OUVRIERS EMPLOYÉS PAR LES ENTREPRISES DU
BÂTIMENT VISÉES PAR LE DÉCRET DU 1ER MARS
1962 (C'EST-À-DIRE OCCUPANT JUSQU'À 10
SALARIÉS) DU 8 OCTOBRE 1990.

IDCC 1596

Brochure 3193

TEXTE INTÉGRAL

30/05/2025





Sommaire



Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 8 octobre 1990.	1
Titre Ier : Structures de la convention collective nationale	1
Champ d'application	1
Clauses générales	2
Clauses régionales ou départementales	2
Salaires minimaux	3
Procédure de conciliation	3
Titre II : Conclusion du contrat de travail	3
Règles générales	3
Contrôle des aptitudes et des connaissances : épreuve préalable	3
Lettre d'engagement	3
Période d'essai	3
Emploi de personnel temporaire	4
Emploi de personnel sous contrat à durée déterminée	4
Egalité de traitement entre ouvriers français et étrangers	4
Titre III : Durée du travail	4
Chapitre III. 1 : Horaires de travail	4
Horaire collectif. - Affichage	4
Consultation des représentants du personnel	4
Contingent d'heures supplémentaires non soumis à autorisation	4
Heures supplémentaires exceptionnelles	4
Plafonds	4
Définition de la durée du travail	4
Majoration pour heures supplémentaires.	4
Equivalences et dérogations permanentes	5
Chapitre III-2 : Organisation du travail	5
Semaine de travail en 5 jours	5
Exceptions à la semaine de travail en 5 jours	5
Equipes successives. - Equipes chevauchantes	5
Horaires individualisés	5
Horaires à temps partiel	5
Récupération des heures perdues pour intempéries	5
Cas des chefs d'équipe	5
Travaux pénibles	5
Titre IV : Rémunération	5
Salaire mensuel	5
Déduction des heures non travaillées	6
Travail au rendement, aux pièces, à la tâche, au mètre, etc.	6
Bulletin de paie	6
Paie	7
Egalité de rémunération entre les hommes et les femmes	7
Titre V : Jours fériés - Autorisations d'absence. - Congés payés	7
Chapitre V-1 : Jours fériés, autorisations d'absence	7
Jours fériés	7
Autorisations d'absence	7
Visite médicale obligatoire des conducteurs de véhicules automobiles ou poids lourds	7
Chapitre V-2 : Congés payés	7
Prise des congés payés	7
Durée des congés payés	7
Fractionnement des congés payés	8
Indemnité de congés payés	8
Prime de vacances	8
Cinquième semaine de congés payés	8
Titre VI : Maladie, accident, maternité	8
Chapitre VI-1 : Arrêt de travail pour maladie ou accident	8
Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail	8
Indemnisation des arrêts de travail	8
Modalités d'indemnisation	9
Pluralité d'arrêts au cours d'une même année civile	9
Cas des entreprises restant en dehors du régime professionnel	9
Chapitre VI-2 : Maternité	9
Conditions de travail particulières aux femmes enceintes	9
Indemnisation du congé de maternité	9
Titre VII : Liberté d'opinion, droit syndical et représentation du personnel	9
Droit syndical et liberté d'opinion	10
Congé de formation économique, sociale et syndicale	10
Participation aux instances statutaires	10
Participation aux commissions paritaires nationales	10
Participation aux commissions paritaires régionales (1)	10
Participation à la gestion d'organismes paritaires professionnels.	10
Délégués du personnel	10
Représentation syndicale	10
Titre VIII : Déplacements	10
Chapitre Ier : Petits déplacements	10
Objet des indemnités de petits déplacements	10

Bénéficiaires des indemnités de petits déplacements	10
Zones circulaires concentriques	11
Point de départ des petits déplacements	11
Indemnité de repas	11
Indemnité de frais de transport	11
Indemnité de trajet	11
Détermination du montant des indemnités de petits déplacements	11
Chapitre II : Grands déplacements	11
Définition de l'ouvrier occupé en grand déplacement	11
Définition de l'indemnité journalière de déplacement et de son montant	11
Jours pour lesquels le remboursement total ou partiel des dépenses supportées est obligatoire	12
Indemnisation des frais et temps de voyage de l'ouvrier envoyé travailler en grand déplacement par son entreprise	12
Périodicité des voyages de détente et remboursement des frais de transport	12
Temps passé en voyages périodiques	12
Absences légales et conventionnelles et voyages périodiques	12
Décès d'un ouvrier en grand déplacement	12
Elections	12
Titre IX : Hygiène et sécurité	12
Règles générales d'hygiène et de sécurité	12
Titre X : Rupture du contrat de travail	12
Préavis	12
Heures pour recherche d'emploi	13
Indemnité de licenciement	13
Définition de l'ancienneté	13
Définition du salaire de base de l'indemnité de licenciement	13
Documents à remettre par l'employeur à l'ouvrier lors de son départ de l'entreprise	13
Licenciement pour fin de chantier	13
Titre XI : Autres dispositions	14
Conditions particulières du travail des femmes et des jeunes	14
Ancienneté	14
Avantages acquis	14
Retraite complémentaire et régime de prévoyance des ouvriers	14
Participation des employeurs au financement de la formation professionnelle	14
Titre XII : Classification des ouvriers	14
Préambule	14
Définitions générales des critères et des niveaux	15
Coefficients hiérarchiques	15
Prise en compte des diplômes professionnels bâtiment	15
Polyvalence	16
Evolution de carrière	16
Suivi de l'application dans l'entreprise	16
Barèmes de salaires minimaux	16
Entrée en vigueur	16
Bilan de la mise en oeuvre de la classification sur les salaires minimaux	16
Titre XIII : Dispositions particulières aux entreprises artisanales du bâtiment relevant des professions agricoles	16
Dispositions de la convention collective applicables aux entreprises agricoles	16
Prime de vacances	17
Cinquième semaine de congés payés	17
Indemnisation des arrêts de travail	17
Retraite complémentaire des ouvriers agricoles	17
Titre XIV : Dispositions finales (1)	17
Durée, révision, dénonciation	17
Abrogation des accords nationaux du bâtiment du 21 octobre 1954 et du 22 décembre 1954	17
Adhésion	17
Textes Attachés	17
Accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	17
Accord du 12 février 2002 relatif aux barèmes minimaux (Accord RTT)	18
Préambule	18
Champ d'application	18
Dispositions relatives aux ouvriers et *Etam* (1)	18
Dépôt	19
Extension	19
Accord du 14 décembre 2006 relatif à la prime de maître d'apprentissage confirmé (Aquitaine)	19
Tableau des critères CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE du 8 octobre 1990	19
TITRE XIV : DISPOSITIONS FINALES (1)	19
Adhésion	19
Guide d'utilisation de la classification nationale du 8 octobre 1990 (1)	20
PREAMBULE	20
I. - PRESENTATION GENERALE DE LA NOUVELLE CLASSIFICATION DES OUVRIERS DU BÂTIMENT	20
II. - MODE D'UTILISATION DE LA NOUVELLE CLASSIFICATION	21
III. - REVALORISATION DES SALAIRES MINIMAUX	22
IV. - LEXIQUE	22
Annexe I de la convention collective nationale du 8 octobre 1990	23
IV - Lexique	23
Annexe II relative à la participation des entreprises du bâtiment aux organismes paritaires	23
IV - Lexique	23

Poursuite des négociations CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE du 8 octobre 1990	23
IV - LEXIQUE.	23
Fonds d'assurance formation de la convention collective nationale du 8 octobre 1990	23
Fonds d'assurance formation	23
Classification de la convention collective nationale du 8 octobre 1990	23
IV - Lexique	23
Accord du 25 janvier 1994 relatif à la protection des salariés d'entreprises du bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés, appelés à participer aux réunions paritaires et aux réunions des organismes paritaires chargés de gérer des institutions bâtiment (1)	23
Champ d'application	24
Salariés visés par le dispositif	24
Etendue du dispositif	24
Commissions régionales de conciliation des litiges individuels	24
AnnexeChamp d'application	24
Annexe II - Accord du 25 janvier 1994 relatif à la protection des salariés d'entreprises du bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés, appelés à participer aux réunions paritaires et aux réunions des organismes paritaires chargés de gérer des institutions bâtiment	26
Champ d'application	26
Accord du 2 janvier 1992 relatif aux réunions paritaires régionales (Région Basse-Normandie)	28
Indemnisation des salariés du bâtiment de Basse-Normandie aux réunions paritaires régionales	28
Avenant n° 1 du 4 mai 1995 relatif à la négociation collective dans le bâtiment	28
Préambule	28
Chapitre préliminaire : Champ d'application	29
Chapitre Ier : Modalités d'organisation de la négociation collective dans les entreprises du bâtiment employant jusqu'à 10 salariés	29
Bénéfice et application des conventions collectives et accords du bâtiment.	29
Modalités de la négociation collective.	29
Participation à la négociation collective.	29
Participation aux commissions paritaires nationales.	29
Participation aux commissions paritaires régionales (1).	29
Participation à des réunions de préparation ou de suivi.	29
Chapitre II : Financement du droit à la négociation collective	29
Création d'une association paritaire.	29
Financement du droit à la négociation collectiveCotisations des employeurs à l'association paritaire	29
Affectation du montant des cotisations recueillies.	29
Utilisation de la part A 1 'employeurs '	30
Utilisation de la part B 1 'employeurs '	30
Utilisation de la part A 2 'salariés '	30
Utilisation de la part B 2 'salariés '	30
Chapitre III : Dispositions finales	31
Création d'une commission paritaire nationale.	31
Entrée en vigueur	31
Extension	31
Avenant n° 1 du 4 mai 1995 à l'annexe I	31
Champ d'application	31
Avenant n° 2 du 14 novembre 1995 à l'accord du 25 janvier 1994 portant organisation de la négociation collective dans le bâtiment pour les salariés employés dans les entreprises jusqu'à dix salariés (modification de l'avenant n° 1 du 4 mai 1995)	32
Accord du 25 septembre 1998 relatif à l'application de l'accord national du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail	33
Modalités particulières de mise en oeuvre : de l'accord du 9 septembre 1998	33
Application de l'article 8 de l'accord du 9 septembre 1998	33
Rémunération des petits déplacements	33
Intempéries	33
Entrée en vigueur	33
Extension	33
Dépôt légal - Communication	33
Accord du 15 février 2002 relatif aux astreintes dans la région Centre	33
Préambule	33
I -Contenu de l'accord	33
Rayon d'intervention	34
Délai d'intervention	34
Délai de prévenance	34
Personnel concerné	34
Moyens mis à disposition	34
Types d'astreintes	34
Durée du travail en cas d'intervention	34
Repos. - Périodicité des astreintes	34
Contrôle des interventions en période d'astreinte	34
II-Date d'application	34
III-Extension	34
Accord du 3 juin 2002 relatif aux astreintes dans la région Poitou-Charentes	34
Préambule	35
I. - Contenu de l'accord	35
Généralités	35
Rayon d'intervention	35
Délais d'intervention	35
Délai de prévenance	35
Personnel concerné	35
Moyens mis à disposition	35

Types d'astreintes	35
Durée du travail en cas d'intervention	35
Repos. - Périodicité des astreintes	36
Contrôle des interventions en période d'astreinte	36
Rémunération du temps de travail en cas d'intervention	36
Contrepartie financière de la sujétion d'astreinte	36
II. - Champ d'application de l'accord	36
III. - Dépôt	36
IV. - Date d'application	36
V. - Extension	36
Avenant n° 3 du 20 octobre 2003 à l'accord du 25 janvier 1994 relatif à l'organisation de la négociation collective	36
Préambule	36
Champ d'application	36
Financement du droit à la négociation collective : cotisations des employeurs	37
Modalités de recouvrement de la cotisation	37
Répartition de la collecte de la cotisation	37
Utilisation de la cotisation	37
Entrée en vigueur	37
Extension	37
Avenant n° 3 du 17 décembre 2003 relatif aux heures supplémentaires	37
Protocole d'accord du 28 avril 2004 relatif aux astreintes dans la région Rhône-Alpes (1)	38
Exposé des motifs	38
Objet de l'accord	38
Mise en oeuvre de l'astreinte	38
Fréquence	38
Délai de prévenance	38
Matériel	38
Bases de l'indemnisation	38
Montant minimum des indemnisations 2004	38
Date d'application	38
Observation	38
Champ d'application	38
Dépôt	39
Lettre d'adhésion du 17 juin 2004 de Force ouvrière à l'avenant n° 10 relatif aux salaires, à l'accord salaires concernant les ETAM et à l'accord indemnités de petits déplacements du 4 mai 2004	39
Avenant du 30 novembre 2006 relatif aux indemnisation des salariés aux commissions paritaires (Nord - Pas-de-Calais)	39
Préambule	39
Avenant n° 1 du 1er octobre 2008 relatif aux astreintes (Rhône-Alpes)	39
Accord du 4 mai 2011 relatif à l'organisation du chèque-vacances	40
Préambule	40
Annexe	41
Rectificatif au Bulletin officiel n° 2011-31 du 27 août 2011 relatif à l'accord du 4 mai 2011	43
Annexe	43
Avenant n° 1 du 26 juin 2012 à l'accord du 4 mai 2011 relatif aux chèques-vacances	43
Annexe	44
Accord du 18 décembre 2012 relatif au congé de formation économique, sociale et syndicale	44
Accord du 3 octobre 2014 relatif à la mise à jour de la convention (Nord - Pas-de-Calais)	46
Préambule	46
Deuxième partie Clauses professionnelles	46
Troisième partie Dispositions finales	47
Accord du 5 janvier 2017 relatif au contrat de génération dans le bâtiment	48
Préambule	48
Titre Ier Diagnostic actualisé	48
Titre II Tranches d'âge des jeunes et des salariés âgés concernés par les engagements souscrits par l'employeur	48
Titre III Engagements en faveur de l'insertion durable des jeunes dans le cadre d'un contrat de génération	48
Titre IV Engagements en faveur de l'emploi des salariés âgés	49
Titre V Actions permettant la transmission des savoirs et des compétences en direction des jeunes	52
Titre VI égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la mixité des emplois	52
Titre VII Actions visant à aider les petites et moyennes entreprises à mettre en oeuvre une gestion active des âges	52
Titre VIII Suivi, évaluation et calendrier prévisionnel de l'accord	52
Titre IX Cadre juridique	52
Accord-cadre de convergence du 2 février 2017 relatif à la négociation salariale et à l'indemnisation des petits déplacements (Occitanie)	53
Préambule	53
Avenant du 10 mai 2017 à l'accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	54
Adhésion par lettre du 12 septembre 2017 de l'UNSA industrie et construction à la convention collective	54
Avenant n° 4 du 25 juin 2018 à l'accord du 25 janvier 1994 portant organisation de la négociation collective	54
Préambule	55
Accord du 29 mars 2019 relatif à la négociation salariale et à l'indemnisation des petits déplacements	55
Préambule	55
Adhésion par lettre du 26 juillet 2019 de la fédération française du bâtiment à l'accord du 25 janvier 1994 et à ses avenants n° 1 du 4 mai 1995, n° 2 du 14 novembre 1995 et n° 3 du 20 octobre 2003	56
Accord du 16 septembre 2019 relatif aux oeuvres sociales (Loire)	56
Préambule	56
Accord du 22 novembre 2019 relatif à l'apprentissage	57
Préambule	57
Avenant n° 1 du 10 juin 2021 à l'accord du 11 novembre 2020 relatif à l'indemnité spécifique à verser aux titulaires du titre de maître d'apprentissage	

confirmé (Nouvelle-Aquitaine)	61
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 7 du 27 avril 2023 relatif aux oeuvres sociales	61
Préambule	61
Textes Salaires	62
Ain Avenant du 18 avril 2006 relatif aux indemnités de déplacements	62
Indemnités de déplacements (Ain)	62
Ain Avenant du 22 février 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	64
Indemnités de petits déplacements	64
Ain Avenant du 13 février 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	65
Indemnité de petits déplacements	65
Indemnité de grands déplacements	65
Annexe	66
Ain Accord du 23 février 2011 relatif aux indemnités de déplacements au 1er avril 2011	67
Indemnités de petits déplacements	67
Indemnité de grand déplacement	67
Annexe	67
Ain Accord du 23 février 2012 relatif aux indemnités de déplacements au 1er avril 2012	69
Indemnités de petits déplacements	69
Indemnités de grands déplacements	69
Annexe	70
Ain Accord du 28 février 2013 relatif aux indemnités de petits et grands déplacements au 1er avril 2013	71
Annexe	72
Ain Accord du 12 mars 2018 relatif aux indemnités de déplacements à compter du 1er avril 2018	73
Indemnités de petits déplacements	73
Indemnité de grand déplacement	74
Annexe	74
Ain Accord du 25 février 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2019	75
Ain Accord du 24 février 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2020	76
Annexe	76
Ain Accord du 10 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2022	78
Annexe	78
Ain Accord du 22 février 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2023	79
Annexe	80
Ain Accord du 14 février 2024 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2024	81
Annexe	81
Alsace Accord du 7 avril 2005 relatif aux salaires et aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2005 (Alsace)	83
Alsace Accord du 22 mars 2006 relatif aux salaires	83
Salaires et indemnités de petits déplacements	83
Alsace Avenant du 11 mai 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	84
Alsace Accord du 12 mars 2009 relatif aux salaires au 1er avril 2009	85
Alsace Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2011	85
Alsace Accord du 13 janvier 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2011	86
Alsace Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2012	86
Alsace Accord du 16 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2012	87
Alsace Accord du 13 janvier 2014 relatif aux salaires minima au 1er février 2014	87
Alsace Accord du 13 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	87
Alsace Accord du 21 janvier 2016 relatif aux salaires minima au 1er février 2016	88
Aquitaine Accord du 8 décembre 1998 relatif aux petits déplacements	88
Indemnités de petits déplacements	88
Aquitaine (artisans) Accord paritaire du 11 février 2000 relatif aux indemnités de petits déplacements	89
Indemnités de petits déplacements	89
Aquitaine (artisans) Accord du 11 février 2000 salaires et valeur du point à compter du 1er février 2000	89
Salaires et valeur du point à compter du 1er février 2000	89
Aquitaine Accord paritaire du 11 février 2000 relatif aux indemnités de petits déplacements	90
Indemnités de petits déplacements au 1er février 2000	90
Aquitaine Accord du 25 juin 2003 relatif aux indemnités de petits déplacements	90
Indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2003	90
Aquitaine Avenant du 25 juin 2003 relatif aux salaires et à la valeur du point	90
Salaires et valeur du point à compter du 1er juillet 2003	91
Aquitaine Accord du 14 décembre 2006 relatif aux primes pour travaux occasionnels	91
Primes pour travaux occasionnels (Aquitaine)	91
Aquitaine Accord du 14 décembre 2006 relatif aux salaires	92
Aquitaine Accord du 20 mai 2009 relatif aux salaires minima au 1er juin 2009	92
Annexe	93
Aquitaine Accord du 16 mars 2010 relatif aux salaires minimaux pour 2010-2011	93
Annexe	93
Aquitaine Accord du 24 mars 2011 relatif aux salaires minimaux pour 2011-2012	94
Annexe	94
Aquitaine Accord du 29 novembre 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2013	94
Annexe	95
Aquitaine Accord du 13 mars 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	95
Annexe	95
Aquitaine Accord du 13 mars 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2015	96
Nouvelle-Aquitaine Accord du 12 avril 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2017	96
Nouvelle-Aquitaine Accord du 12 avril 2017 relatif aux salaires minima au 1er mai 2017	97
Nouvelle-Aquitaine Accord du 29 mars 2018 relatif aux barèmes de salaires minima à compter du 1er mai 2018	98

Nouvelle-Aquitaine Accord du 29 mars 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2018	99
Nouvelle-Aquitaine Accord du 28 mars 2019 relatif aux salaires minima à compter du 1er juillet 2019	99
Nouvelle-Aquitaine Accord du 28 mars 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2019	100
Nouvelle-Aquitaine Accord du 31 mars 2021 relatif aux salaires au 1er juin 2021	101
Nouvelle-Aquitaine Accord du 31 mars 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2021	102
Nouvelle-Aquitaine Accord du 31 mars 2021 relatif à l'indemnité spécifique à verser par les entreprises aux salariés titulaires du titre de maître d'apprentissage confirmé	102
Nouvelle-Aquitaine Accord du 5 avril 2022 relatif aux salaires au 1er juin 2022	103
Nouvelle-Aquitaine Accord du 5 avril 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2022	103
Nouvelle-Aquitaine Accord régional du 20 juin 2023 relatif aux salaires	104
Nouvelle-Aquitaine Accord régional du 20 juin 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements (IPD)	104
Auvergne Accord du 11 octobre 2000 relatif aux petits déplacements à compter du 1er octobre 2000	105
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er octobre 2000	105
Auvergne Accord du 11 septembre 2002	105
Salaires minima des ouvriers du bâtiment à compter du 1er octobre 2002	105
Auvergne Avenant du 15 octobre 2002	106
Salaires	106
Auvergne Accord du 19 juin 2006 Indemnités de repas et de petits déplacements	106
Indemnités de repas et de petits déplacements (Auvergne)	106
Auvergne Accord du 19 juin 2006	107
Rémunérations minimales	107
Auvergne Avenant du 18 juin 2007 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements	107
Auvergne Avenant du 18 juin 2007	107
Auvergne Accord du 23 juin 2008 relatif aux salaires	108
Auvergne Accord du 23 juin 2008 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements	108
Auvergne Accord du 22 juin 2009 relatif aux salaires minima au 1er juillet 2009	109
Auvergne Accord du 22 juin 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2009	109
Auvergne Accord du 13 décembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2011	110
Auvergne Accord du 13 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	110
Auvergne Accord du 19 décembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	110
Auvergne Accord du 19 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012 et au 1er juillet 2012	111
Auvergne Accord du 19 décembre 2011 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage au 1er janvier 2012	111
Auvergne Accord du 2 juin 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2014	112
Auvergne Accord du 18 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016	112
Auvergne Accord du 18 avril 2016 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er juin 2016	113
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 12 avril 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2017	113
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 12 avril 2017 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er juin 2017	114
Auvergne, Rhône-Alpes Accord du 18 janvier 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	114
Annexe	115
Auvergne, Rhône-Alpes Accord du 18 janvier 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2018	115
Auvergne Rhône-Alpes Accord du 22 mars 2018 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er avril 2018	115
Auvergne-Rhône-Alpes Avenant n° 3 du 28 mars 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2019	116
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 18 décembre 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2020	116
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 23 septembre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er octobre 2020 (départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme)	117
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 7 janvier 2021 relatif aux salaires mensuels minima au 1er janvier 2021	118
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 13 décembre 2021 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2022	119
Auvergne Rhône-Alpes Accord régional du 9 mars 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2022	119
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 29 novembre 2022 relatif aux salaires à compter du 1er janvier 2023	120
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 14 septembre 2022 relatif aux salaires minima au 1er octobre 2022	121
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 15 mars 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2023	121
Auvergne-Rhône-Alpes Accord régional du 28 juin 2023 relatif aux salaires	122
Auvergne-Rhône-Alpes Accord régional du 11 décembre 2023 relatif aux salaires à compter du 1er janvier 2024	123
Auvergne-Rhône-Alpes Accord du 12 mars 2024 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2024	123
Bourgogne Avenant n° 10 du 15 septembre 2006 relatif aux salaires	124
Bourgogne Avenant n° 20 du 15 septembre 2006 relatif aux indemnités de petits déplacements	124
Indemnités de petits déplacements (Bourgogne)	124
Bourgogne Avenant n° 11 du 23 novembre 2007	125
Bourgogne Avenant n° 21 du 23 novembre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	125
Bourgogne Avenant n° 12 du 10 juillet 2009 relatif aux salaires minimaux	126
Bourgogne Avenant n° 22 du 10 juillet 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	126
Bourgogne Avenant n° 23 du 29 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	127
Bourgogne Avenant n° 13 du 4 février 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	127
Bourgogne Avenant n° 24 du 4 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	127
Bourgogne Avenant n° 14 du 20 janvier 2012 relatif aux salaires	128
Bourgogne Avenant n° 25 du 20 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements	128
Bourgogne Avenant n° 15 du 28 septembre 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	129
Bourgogne Avenant n° 26 du 28 septembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	129
Bourgogne Avenant n° 16 du 30 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	130
Bourgogne Avenant n° 27 du 30 janvier 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2015	130
Bourgogne-Franche-Comté Accord n° 1 du 7 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2017	131
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 7 février 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2017	132
Bourgogne-Franche-Comté Avenant n° 2 du 20 septembre 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er novembre 2018	132
Bourgogne-Franche-Comté Avenant n° 2 du 20 septembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2018	133
Bourgogne-Franche-Comté Avenant n° 2 du 20 septembre 2018 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	134
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 12 septembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	134

Bourgogne-Franche-Comté Accord du 12 septembre 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	135
Bourgogne Franche-Comté Accord du 17 juin 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er septembre 2021	135
Préambule	136
Bourgogne Franche-Comté Accord du 17 juin 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2021	136
Préambule	136
Bourgogne-Franche-Comté Accord régional du 23 juin 2022 relatif à la partie fixe, à la valeur du point et aux salaires minimaux	137
Préambule	137
Bourgogne-Franche-Comté Accord régional du 23 juin 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	137
Préambule	137
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 21 février 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2023	138
Préambule	138
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 21 février 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2023	138
Préambule	138
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 18 mars 2024 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2024	139
Préambule	139
Bourgogne-Franche-Comté Accord du 18 mars 2024 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2024	139
Préambule	139
Bretagne Avenant du 26 mars 2002 relatif aux indemnités de petits déplacements	140
Indemnisation des petits déplacements au 1er avril 2002 jusqu'au 31 mars 2003	140
Bretagne Avenant du 26 mars 2002	140
Salaires à compter du 1er avril 2002	141
Bretagne Accord du 20 mars 2006 relatif à l'indemnisation des petits déplacements	141
Régime d'indemnisation des petits déplacements	141
Bretagne Accord du 20 mars 2006 relatif aux salaires	142
Salaires (Bretagne)	142
Bretagne Avenant du 21 mars 2007 relatif aux salaires	142
Bretagne Avenant du 21 mars 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	143
Bretagne Avenant du 19 mars 2008 relatif aux salaires	143
Bretagne Accord du 28 octobre 2010 relatif aux salaires minima pour l'année 2011	144
Bretagne Accord du 28 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2011	144
Bretagne Accord du 15 novembre 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	145
Bretagne Accord du 15 novembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2013	146
Bretagne Accord du 19 février 2014 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2014	146
Bretagne Accord du 19 février 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2014	147
Bretagne Accord du 12 décembre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2015	147
Bretagne Accord du 12 décembre 2014 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2015	148
Bretagne Accord du 3 décembre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	149
Bretagne Accord du 3 décembre 2015 relatif aux salaires minima pour l'année 2016	149
Bretagne Accord du 6 décembre 2017 relatif aux salaires ouvriers du bâtiment pour l'année 2018	150
Bretagne Accord du 6 décembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2018	150
Bretagne Avenant n° 1 du 10 décembre 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2019	151
Bretagne Avenant n° 1 du 10 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2019	152
Bretagne Avenant n° 2 du 11 décembre 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2020	152
Bretagne Avenant n° 2 du 11 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2020	153
Bretagne Avenant n° 3 du 14 décembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	154
Bretagne Accord du 8 décembre 2021 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2022	154
Préambule	154
Bretagne Accord du 8 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	155
Préambule	155
Bretagne Accord du 8 décembre 2021 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	156
Préambule	156
Bretagne Avenant n° 3 du 28 septembre 2022 relatif au barème des salaires mensuels minimaux	156
Bretagne Accord du 7 décembre 2022 relatif aux salaires à compter du 1er janvier 2023	157
Préambule	157
Bretagne Accord du 7 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2023	158
Préambule	158
Bretagne Accord du 7 décembre 2022 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	158
Préambule	158
Bretagne Accord du 19 décembre 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2024	159
Préambule	159
Bretagne Accord du 19 décembre 2023 relatif à l'indemnité de petits déplacements au 1er janvier 2024	160
Préambule	160
Bretagne Accord du 3 décembre 2024 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2025	160
Préambule	160
Bretagne Accord du 3 décembre 2024 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2025	161
Préambule	161
Centre Avenant du 4 mai 2004	162
Centre Accord du 13 avril 2006 relatif aux salaires	162
Salaires minimaux à compter du 1er mai 2006 (Centre)	162
Centre Avenant du 13 avril 2006 relatif aux salaires	162
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 2006 (Centre)	163
Centre Avenant du 14 mai 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	163
Centre Avenant du 24 avril 2008 relatif aux salaires	163
Centre Avenant du 24 avril 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	164
Centre Accord du 8 avril 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2009	164
Centre Accord du 8 avril 2009 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2009	165

Centre Accord du 12 mai 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2010	165
Centre Accord du 12 mai 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2010	165
Centre Accord du 4 mai 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2011	166
Centre Accord du 4 mai 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2011	166
Centre Accord du 26 mars 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2012	167
Centre Accord du 26 mars 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2012	167
Centre Accord du 18 avril 2014 relatif aux salaires minima au 1er mai 2014	168
Centre Accord du 18 avril 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2014	168
Centre Accord du 19 avril 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2016	169
Centre Accord du 19 avril 2016 relatif aux salaires minima au 1er juin 2016	170
Rectificatif au Bulletin officiel n° 2014-26 du 19 juillet 2014 du 20 septembre 2014 relatif à l'accord du 18 avril 2014 (Centre)	170
Centre-Val de Loire Accord du 24 avril 2017 relatif aux salaires minima au 1er juin 2017	170
Centre-Val de Loire Accord du 19 avril 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2018	171
Centre-Val de Loire Accord du 19 avril 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2018	171
Centre-Val de Loire Avenant du 29 avril 2019 relatif aux salaires mensuels minima au 1er juin 2019	172
Centre-Val de Loire Avenant du 29 avril 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2019	172
Centre-Val de Loire Avenant du 9 octobre 2020 relatif aux salaires mensuels minima au 1er décembre 2020	173
Centre-Val de Loire Avenant du 9 octobre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er décembre 2020	173
Centre-Val de Loire Avenant du 17 mai 2021 relatif aux salaires au 1er juin 2021	174
Centre-Val de Loire Accord du 17 mai 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2021	174
Centre-Val de Loire Avenant du 24 janvier 2022 relatif aux salaires au 1er mars 2022	175
Préambule	175
Centre-Val de Loire Accord du 24 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2022	175
Centre-Val de Loire Avenant du 16 mai 2022 relatif aux salaires au 1er juin 2022	176
Préambule	176
Centre-Val de Loire Avenant du 19 octobre 2022 relatif aux salaires au 1er novembre 2022	177
Préambule	177
Centre-Val de Loire Avenant du 4 juillet 2023 relatif aux salaires au 1er août 2023	177
Préambule	178
Centre-Val de Loire Avenant du 4 juillet 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er août 2023	178
Centre-Val de Loire Avenant du 3 février 2025 relatif aux salaires au 1er mars 2025	179
Préambule	179
Centre-Val de Loire Avenant du 3 février 2025 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2025	179
Champagne Ardenne Accord du 18 novembre 2002	180
Salaires	180
Champagne Ardenne Accord du 18 novembre 2002	181
Salaires	181
Champagne-Ardenne Accord du 16 décembre 2003 relatif aux frais de déplacements des salariés appelés à participer aux négociations paritaires régionales	181
Champagne-Ardenne Avenant du 16 décembre 2003	182
Salaires à compter du 1er avril 2004	182
Champagne-Ardenne Avenant du 11 avril 2007 relatif aux salaires	182
Grille des minima ouvriers à compter du 1er septembre 2007 (Champagne-Ardenne)	183
Champagne-Ardenne Accord du 11 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	183
Champagne-Ardenne Accord du 27 mai 2008 relatif aux salaires	183
Champagne-Ardenne Accord du 23 juin 2009 relatif aux salaires au 1er septembre 2009	184
Champagne-Ardenne Accord du 28 avril 2009 relatif aux frais de déplacement pour 2009-2011	184
Préambule	184
Participants	184
Nombre de personnes indemnisées	184
Compensation des pertes de salaires	184
Frais de déplacement	184
Frais de repas	184
Actualisation de l'indemnité forfaitaire repas et déplacements	184
Règlement des indemnités de frais de déplacement et de repas	185
Négociations paritaires régionales concernées par la présente convention	185
Champagne-Ardenne Accord du 8 septembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er novembre 2010	185
Champagne-Ardenne Accord du 3 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	185
Champagne-Ardenne Accord du 12 octobre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	186
Champagne-Ardenne Accord du 12 octobre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	186
Champagne-Ardenne Accord du 23 octobre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements et d'outillage au 1er janvier 2013	187
Champagne-Ardenne Accord du 16 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2014	187
Champagne-Ardenne Accord du 10 décembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	188
Champagne-Ardenne Accord du 10 décembre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements et aux primes au 1er mars 2016	188
Champagne-Ardenne Accord du 25 janvier 2017 relatif aux salaires minima au 1er avril 2017	188
Corse Accord du 30 mai 2006 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er juillet 2006	189
Salaires minimaux à compter du 1er juillet 2006 (Corse)	189
Corse Accord du 12 mai 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2010	189
Corse Accord du 12 mai 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2010	190
Corse Accord du 23 juin 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	190
Corse Accord du 23 juin 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2014	191
Corse Accord du 7 septembre 2021 relatif aux salaires au 1er décembre 2021	191
Préambule	191
Corse Accord du 7 septembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements	192
Préambule	192
Corse Accord du 25 mai 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er septembre 2022	192

Préambule	193
Corse Accord du 25 mai 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er septembre 2022	193
Préambule	194
Corse Accord régional du 2 juin 2023 relatif aux salaires	194
Préambule	194
Corse Accord régional du 2 juin 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements (IPD)	195
Préambule	195
Drôme et Ardèche Accord du 27 septembre 2005 Indemnités des petits déplacements	196
Drôme et Ardèche Accord du 17 novembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	196
Drôme et Ardèche Avenant du 26 octobre 2006 relatif aux indemnités de petits déplacements	197
Indemnités de petits déplacements (Drôme et Ardèche)	197
Drôme et Ardèche Avenant du 19 novembre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	197
Annexe	198
Drôme et Ardèche Accord du 19 novembre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	198
Drôme et Ardèche Accord du 25 novembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	199
Drôme-Ardèche Accord du 22 novembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	199
Drôme-Ardèche Accord du 28 novembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	200
Drôme-Ardèche Accord du 6 décembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	201
Drôme-Ardèche Accord du 17 décembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2018	201
Drôme-Ardèche Accord du 19 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	202
Drôme-Ardèche Accord du 16 décembre 2019 relatif aux d'indemnités de petits déplacements pour l'année 2020	202
Drôme-Ardèche Accord du 25 janvier 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2021	203
Drôme-Ardèche Accord du 4 novembre 2022 relatif au barème d'indemnités de petits déplacements des ouvriers	203
Drôme-Ardèche Accord du 18 décembre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2024	204
Franche-Comté Accord du 5 janvier 2005	205
Franche-Comté Accord du 15 janvier 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	205
Indemnités de petits déplacements (Franche-Comté)	205
Franche-Comté Accord du 15 janvier 2007 relatif aux salaires	206
Franche-Comté Avenant du 15 janvier 2008 relatif aux salaires	207
Annexe	207
Franche-Comté Avenant du 15 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	208
Franche-Comté Accord du 15 décembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	208
Franche-Comté Accord du 15 décembre 2008 relatif aux salaires	209
Annexe	209
Franche-Comté Accord du 21 décembre 2009 relatif aux salaires pour l'année 2010	210
Annexes	210
Franche-Comté Accord du 13 décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	211
Annexe	211
Franche-Comté Accord du 13 décembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	212
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	212
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012 et au 1er juillet 2012	212
Annexe	213
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014 et au 1er juillet 2014	214
Annexes	214
Franche-Comté Accord du 12 décembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2014	215
Franche-Comté Accord du 9 décembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016 et au 1er juillet 2016	215
Franche-Comté Accord du 9 décembre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2016	216
Grand Est Accord du 28 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2018	216
Grand Est Accord du 16 janvier 2018 relatif aux salaires minima au 1er février 2018	217
Grand Est Accord du 16 janvier 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2018	217
Grand Est Avenant n° 2 du 17 janvier 2019 relatif aux salaires minima au 1er février 2019	218
Grand Est Accord du 14 janvier 2020 relatif aux salaires minima au 1er février 2020	219
Grand Est Accord du 26 janvier 2021 relatif aux salaires minima au 1er février 2021	220
Grand Est Accord du 26 janvier 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2021	220
Grand-Est Accord du 25 janvier 2022 relatif aux salaires minima pour l'année 2022	221
Grand-Est Accord du 16 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2022	221
Grand Est Accord du 11 octobre 2022 relatif aux salaires minima	222
Grand Est Accord du 20 janvier 2023 relatif aux salaires minima au 1er mars 2023	223
Grand Est Accord du 20 janvier 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2023	223
Grand Est Accord du 26 janvier 2024 relatif aux salaires minima au 1er mars 2024	224
Grand Est Accord du 26 janvier 2024 relatif aux indemnités de petits déplacements	224
Grand Est Accord du 16 janvier 2025 relatif aux salaires minima au 1er mars 2025	225
Grand Est Accord du 16 janvier 2025 relatif aux indemnités de petits déplacements	226
Haute-Savoie Accord du 2 mars 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2020	226
Haute-Savoie Accord du 25 janvier 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2021	227
Haute-Savoie Accord du 20 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	227
Haute-Savoie Accord du 14 février 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2023	228
Haute-Savoie Accord du 30 janvier 2024 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2024	228
Hauts-de-France Accord du 27 janvier 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	229
Préambule	229
Hauts-de-France Accord du 27 janvier 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2017	230
Préambule	230
Hauts-de-France Accord du 8 décembre 2017 relatif aux salaires minimaux pour 2018	231
Préambule	231
Hauts-de-France Accord du 8 décembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements	231
Préambule	232

Hauts-de-France Avenant n° 2 du 6 décembre 2018 relatif aux salaires mensuels minimaux pour l'année 2019	232
Préambule	232
Hauts-de-France Avenant n° 3 du 6 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	233
Préambule	233
Hauts-de-France Avenant n° 3 du 10 décembre 2019 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2020	234
Préambule	234
Hauts-de-France Avenant n° 4 du 10 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	235
Préambule	235
Hauts-de-France Avenant n° 4 du 8 décembre 2021 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2022	236
Préambule	236
Hauts-de-France Avenant n° 5 du 8 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	237
Préambule	237
Hauts-de-France Avenant n° 5 du 22 septembre 2022 relatif aux salaires minimaux	237
Préambule	238
Hauts-de-France Avenant n° 6 du 22 septembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	238
Préambule	238
Hauts-de-France Avenant n° 6 du 14 décembre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2023	239
Préambule	239
Hauts-de-France Avenant n° 7 du 14 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2023	240
Préambule	240
Hauts-de-France Avenant n° 7 du 28 juin 2023 relatif aux salaires minimaux	241
Préambule	241
Hauts-de-France Accord du 22 novembre 2023 relatif aux salaires minimaux	241
Préambule	241
Hauts-de-France Accord régional du 22 novembre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements	242
Préambule	242
Hauts-de-France Accord du 25 novembre 2024 relatif aux salaires minimaux	243
Préambule	243
Hauts-de-France Accord du 25 novembre 2024 relatif aux indemnités de petits déplacements	243
Préambule	244
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 4 décembre 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2019	244
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 4 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	245
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 3 du 3 décembre 2019 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2020	245
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 3 du 3 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	246
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 4 du 14 décembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	246
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 4 du 14 décembre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2021	247
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 5 du 2 février 2022 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2022	247
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 5 du 2 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	248
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 6 du 28 novembre 2022 relatif aux salaires minima	248
Île-de-France hors Seine-et-Marne Avenant n° 6 du 28 novembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	249
Île-de-France Accord du 7 novembre 2024 relatif aux salaires minima	249
Île-de-France Accord du 7 novembre 2024 relatif aux indemnités de petits déplacements	250
Isère Avenant n° 2 du 3 décembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements et repas de nuit	251
Isère Accord du 9 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	251
Préambule	251
Isère Accord départemental du 13 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements	252
Préambule	252
Isère Accord départemental du 12 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	253
Préambule	253
Isère Accord du 11 décembre 2023 relatif à l'indemnité de petits déplacements au 1er janvier 2024	254
Préambule	254
Languedoc-Roussillon Accord du 23 novembre 2000	254
Salaires minimaux des ouvriers du bâtiment à compter du 1er janvier 2001	254
Languedoc Roussillon Accord du 23 novembre 2000 relatif aux indemnités de petits déplacements	255
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2001	255
Languedoc-Roussillon Avenant du 26 novembre 2003	255
Salaires minimaux des ouvriers du bâtiment à compter du 1er mars et 1er juillet 2004	255
Languedoc-Roussillon Avenant du 10 janvier 2008 relatif aux salaires	256
Annexe	256
Languedoc-Roussillon Avenant du 10 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	257
Languedoc-Roussillon Accord du 23 janvier 2007 relatif aux indemnités	257
Indemnités de petits déplacements et de repas (Languedoc-Roussillon)	257
Languedoc-Roussillon Accord du 8 février 2007 relatif aux salaires	258
Salaires	258
Languedoc-Roussillon Accord du 8 juin 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2010	258
Annexe	259
Languedoc-Roussillon Accord du 8 juin 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements et de repas	259
Languedoc-Roussillon Accord du 16 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	259
Annexe	260
Languedoc-Roussillon Accord du 16 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	260
Languedoc-Roussillon Accord du 2 avril 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2012	260
Annexe	261
Languedoc-Roussillon Accord du 27 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux et aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	261
Annexe	261
Languedoc-Roussillon Accord du 22 mars 2016 relatif aux salaires minima au 1er avril 2016	262
Languedoc-Roussillon Accord du 22 mars 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2016	262

Limousin Avenant n° 1 du 14 décembre 1998 relatif aux salaires des apprentis	263
Salaires des apprentis à compter du 1er janvier 1999	263
Limousin Accord du 1 février 2001	263
Salaires des ouvriers du bâtiment de la région Limousin au 1er avril, 1er juillet 2000 et 1er octobre 2001	263
Limousin Accord du 1 février 2001 relatif aux indemnités de petits déplacements	263
Indemnités de petits déplacements des ouvriers du bâtiment (transport et trajet) de la région Limousin au 1er avril 2001	263
Limousin Accord du 26 février 2002 relatif aux primes conventionnelles et primes d'outillage	264
Primes conventionnelles et prime d'outillage des ouvriers du bâtiment de la région Limousin au 1er avril 2001	264
Limousin Accord du 2 avril 2002 relatif aux indemnités de petits déplacements	266
Indemnités de petits déplacements au 1er avril 2002	266
Limousin Accord du 31 janvier 2003	266
Salaires	266
Limousin Accord du 31 janvier 2003	267
Salaires	267
Limousin Accord du 10 janvier 2005 relatif aux primes conventionnelles et prime d'outillage	268
Primes conventionnelles et prime d'outillage des ouvriers du bâtiment	268
Limousin Accord du 10 janvier 2005	268
Limousin Accord du 21 décembre 2006 relatif aux salaires au 1er janvier 2007	269
Salaires au 1er janvier 2007 (Limousin)	269
Limousin Accord du 21 décembre 2006 relatif aux primes	269
Primes d'outillage et aux primes diverses (Limousin)	269
Limousin Accord du 6 décembre 2007 relatif aux salaires	270
Limousin Accord du 6 décembre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	271
Limousin Accord du 6 décembre 2007 relatif aux primes diverses et primes d'outillage	271
Limousin Accord du 27 novembre 2008 relatif aux salaires	272
Limousin Accord du 27 novembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	272
Limousin Accord du 27 novembre 2008 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage	273
Limousin Accord du 21 décembre 2006 relatif aux indemnités de petits déplacements	273
Indemnités de petits déplacements	273
Limousin Accord du 30 novembre 2010 relatif aux salaires minima pour l'année 2011	274
Limousin Indemnités de petits déplacements pour l'année 2011	274
Limousin Accord du 30 novembre 2010 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2011	275
Limousin Accord du 25 novembre 2011 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	275
Limousin Accord du 25 novembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	276
Limousin Accord du 25 novembre 2011 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2012	276
Limousin Accord du 6 décembre 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2013	277
Limousin Accord du 6 décembre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	277
Limousin Accord du 6 décembre 2012 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage au 1er janvier 2013	278
Limousin Accord du 6 décembre 2013 relatif aux salaires minima pour l'année 2014	278
Limousin Accord du 6 décembre 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	279
Limousin Accord du 6 décembre 2013 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2014	279
Limousin Accord du 11 décembre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2015	280
Limousin Accord du 11 décembre 2014 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2015	280
Limousin Accord du 11 décembre 2014 relatif aux salaires minima pour l'année 2015	281
Limousin Accord du 26 novembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	281
Limousin Accord du 26 novembre 2015 relatif aux primes conventionnelles et d'outillage pour l'année 2016	282
Loire Avenant du 18 juillet 1997 relatif aux indemnités de petits déplacements	283
Indemnités de petits déplacements au 1er juillet 1997	283
Loire Avenant n° 1 du 12 juillet 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2018	283
Loire Accord du 6 janvier 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2021	284
Préambule	284
Loire Accord du 26 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements 2022	285
Préambule	285
Loire Accord départemental du 19 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements pour 2023	287
Préambule	287
Loire Accord du 18 décembre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2024	288
Préambule	288
Loire Atlantique Accord du 17 avril 1997 relatif aux petits déplacements	289
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 1997	289
Loire Atlantique Accord du 19 avril 2001	289
Salaires à compter du 1er juin 2001	289
Loire Atlantique Avenant n° 29 du 1 juillet 2002	290
Salaires à compter du 1er juillet 2002	290
Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe, Vendée. Accord du 18 septembre 2003 relatif à l'indemnisation des repas	290
Indemnisation des repas	290
Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée. Accord du 18 septembre 2003 relatif à la rémunération des apprentis	290
Rémunération des apprentis à compter du 1er octobre 2003	290
Lorraine Avenant du 22 avril 2002	291
Salaires minima de la région Lorraine au 1er janvier 2002	291
Lorraine Accord du 9 avril 2003 salaire	291
Salaires	291
Lorraine Accord du 3 avril 2006 relatif aux salaires	292
Salaires (Lorraine)	292
Lorraine Avenant du 20 mars 2007 relatif aux salaires	292
Lorraine Avenant du 9 janvier 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	292
Lorraine Avenant du 26 mars 2008 Salaires	293

Lorraine Accord du 21 janvier 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	293
Lorraine Accord du 5 janvier 2010 relatif aux salaires minima	294
Lorraine Accord du 7 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	294
Lorraine Accord du 6 janvier 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	295
Lorraine Accord du 10 janvier 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	295
Indemnités de petits déplacements (Lorraine)	295
Lorraine Accord du 4 janvier 2011 relatif aux salaires minima pour l'année 2011	296
Lorraine Accord du 4 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	296
Lorraine Accord du 5 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	297
Lorraine Accord du 3 janvier 2013 relatif aux salaires minima pour l'année 2013	297
Lorraine Accord du 4 janvier 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	298
Lorraine Accord du 6 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	298
Lorraine Accord du 7 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2014	299
Lorraine Accord du 6 janvier 2016 relatif aux salaires minima pour l'année 2016	299
Lorraine Accord du 7 janvier 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	300
Lorraine Accord du 13 février 2017 relatif aux salaires minima pour l'année 2017	300
Maine-et-Loire Accord du 16 octobre 1998 relatif aux indemnités professionnelles à compter du 1er octobre 1998	301
Indemnités professionnelles à compter du 1er octobre 1998	301
Maine-et-Loire Accord du 19 avril 2001 relatif à la valeur du point	301
Valeur du point des ouvriers du bâtiment à compter du 1er juin 2001 et 1er novembre 2001	302
Mayenne, Sarthe, Vendée Accord du 19 avril 2001	302
Salaires à compter du 1er juin et du 1er novembre 2001	302
Meurthe et Moselle Annexe 2 du 7 avril 1992	303
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 1992 pour les installateurs électriciens	303
Meurthe et Moselle Accord 3 du 4 mai 1993	303
Salaires à compter du 1er mai 1993	303
Meurthe et Moselle Accord 3 du 4 mai 1993	304
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 1993 pour les installateurs électriciens	304
Midi Pyrénées Avenant du 15 mai 2002 relatif aux indemnités de petits déplacements	304
Indemnité des petits déplacements à compter du 1er mai 2002	304
Midi-Pyrénées Accord du 5 mai 2006 relatif aux salaires	305
Rémunérations minimales à compter du 1er mai 2006 (Midi-Pyrénées)	305
Midi-Pyrénées Accord du 3 mai 2007 relatif aux indemnités des petits déplacements	305
Indemnités des petits déplacements (Midi-Pyrénées)	305
Midi-Pyrénées Accord du 3 mai 2007 relatif aux salaires	305
Midi-Pyrénées Accord du 3 mai 2007 relatif aux indemnités des petits déplacements	306
Midi-Pyrénées Accord du 13 mai 2008 relatif aux salaires	306
Midi-Pyrénées Accord du 13 mai 2008 relatif aux indemnités de déplacements	307
Midi-Pyrénées Accord du 18 mai 2009 relatif aux salaires minima	307
Midi-Pyrénées Accord du 18 mai 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	308
Midi-Pyrénées Accord du 12 mars 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2010	308
Midi-Pyrénées Accord du 12 mars 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2010	308
Midi-Pyrénées Accord du 22 février 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	309
Midi-Pyrénées Accord du 22 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2011	309
Midi-Pyrénées Accord du 7 février 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2013	310
Midi-Pyrénées Accord du 7 février 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2013	310
Midi-Pyrénées Accord du 20 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	311
Midi-Pyrénées Accord du 20 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2014	311
Midi-Pyrénées Accord du 30 janvier 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2015	312
Midi-Pyrénées Accord du 30 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2015	312
Nord Pas de Calais Avenant du 28 juin 1999 relatif aux indemnités de petits déplacements	312
Indemnités de petits déplacements, montants applicables au 1er juillet 1999	313
Nord Pas-de-Calais Accord du 26 février 2001	313
Salaires minimaux des ouvriers du bâtiment à compter du 1er avril 2001	313
Nord Pas-de-Calais Accord du 20 avril 2001	313
Salaires minimaux des ouvriers du bâtiment à compter du 1er mai 2001	313
Nord Pas de Calais Accord du 26 février 2001 relatif aux indemnités de petits déplacements	314
Indemnités de petits déplacements, montants applicables au 1er avril 2001	314
Nord - Pas-de-Calais Accord du 30 novembre 2006 relatif aux salaires	314
Salaires minimaux à compter du 1er janvier 2007 (Nord - Pas-de-Calais)	314
Nord - Pas-de-Calais Accord du 30 novembre 2006 relatif aux indemnités de petits déplacements	315
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2007 (Nord - Pas-de-Calais)	315
Nord - Pas-de-Calais Accord du 4 octobre 2007 relatif aux salaires	315
Nord - Pas-de-Calais Accord du 4 octobre 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	315
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 décembre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	316
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 décembre 2008 relatif aux salaires	316
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 octobre 2009 relatif aux salaires au 1er janvier 2010	316
Nord - Pas-de-Calais Accord du 8 octobre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2010	317
Nord - Pas-de-Calais Accord du 19 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2011	317
Nord - Pas-de-Calais Accord du 19 octobre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	318
Nord - Pas-de-Calais - Accord du 20 octobre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	318
Nord - Pas-de-Calais - Accord du 20 octobre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	319
Nord Pas-de-Calais Accord du 18 octobre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	319
Nord Pas-de-Calais Accord du 18 octobre 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	320
Nord - Pas-de-Calais Accord du 20 octobre 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2016	320
Nord - Pas-de-Calais Accord du 20 octobre 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2016	321

Basse-Normandie Avenant n° 15 du 6 mars 2008 relatif aux salaires	321
Basse-Normandie Avenant n° 16 du 5 mars 2009 relatif aux salaires minima pour l'année 2009	322
Basse-Normandie Avenant n° 17 du 8 décembre 2009 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2010	323
Basse-Normandie Avenant n° 18 du 1er décembre 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	323
Basse-Normandie Avenant n° 13 du 16 février 2006 relatif aux salaires	324
Basse-Normandie Avenant n° 14 du 1 mars 2007 relatif aux salaires	325
Basse-Normandie Avenant n° 19 du 2 décembre 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2012	326
Basse-Normandie Avenant n° 20 du 12 décembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2013 et au 1er octobre 2013	327
Basse-Normandie Avenant n° 21 du 2 décembre 2013 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2014	328
Basse-Normandie Avenant n° 22 du 27 novembre 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2015 et au 1er octobre 2015	329
Haute Normandie Avenant n° 8 du 5 décembre 2000 relatif aux salaires	330
Salaires à compter du 1er avril 2001	330
Haute-Normandie Accord du 6 mars 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements et à la valeur du point	331
Haute-Normandie Accord du 25 avril 2006 relatif aux indemnités de petits déplacements	331
Indemnités de petits déplacements (Haute-Normandie)	331
Haute-Normandie Accord du 25 avril 2006 relatif aux salaires	331
Salaires (Haute-Normandie)	331
Haute-Normandie Avenant n° 12 du 5 juillet 2007 relatif aux salaires	332
Haute-Normandie Avenant n° 13 du 6 octobre 2008 relatif aux salaires	332
Haute-Normandie Accord du 6 octobre 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements et valeur de référence	333
Haute-Normandie Avenant n°14 du 22 avril 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2010	334
Haute-Normandie Accord du 22 avril 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements et à la valeur de référence	334
Haute-Normandie Accord du 2 novembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	335
Haute-Normandie Avenant n° 15 du 2 novembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	335
Haute-Normandie Accord du 22 octobre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	336
Haute-Normandie Avenant n° 17 du 22 octobre 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2013	336
Haute-Normandie Avenant n° 18 du 20 octobre 2014 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er janvier 2015	337
Haute-Normandie Accord du 20 octobre 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements et à la valeur de référence au 1er janvier 2015	338
Normandie Accord du 28 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux à compter du 1er mai 2018	338
Normandie Accord du 28 novembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements	339
Normandie Accord du 29 mars 2019 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er juillet 2019	339
Normandie Accord du 29 mars 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2019	340
Normandie Accord du 14 février 2020 relatif aux salaires mensuels minimaux au 1er octobre 2020	341
Normandie Accord du 14 février 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er octobre 2020	341
Normandie Accord du 18 février 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2021	342
Normandie Accord régional du 3 février 2022 relatif aux salaires à compter du 1er juillet 2022	343
Normandie Accord régional du 3 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er juillet 2022	343
Normandie Accord du 8 février 2023 relatif aux salaires au 1er avril 2023	344
Normandie Accord du 8 février 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements	344
Normandie Accord du 22 janvier 2025 relatif aux salaires au 1er avril 2025	345
Normandie Accord du 22 janvier 2025 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2025	345
Occitanie Accord du 28 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2017	346
Occitanie Accord du 28 février 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2017	347
Occitanie Accord du 28 février 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2017	347
Occitanie Accord du 28 février 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2017	348
Occitanie Accord du 6 février 2018 relatif aux salaires minima à compter du 1er mars 2018	349
Occitanie Accord du 6 février 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2018	349
Occitanie Avenant n° 2 du 22 février 2019 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	350
Occitanie Avenant n° 2 du 22 février 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2019	351
Occitanie Accord du 10 mai 2019 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2019	351
Occitanie Accord du 5 mars 2020 relatif aux salaires minimaux	352
Préambule	352
Occitanie Avenant du 31 juillet 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er juillet 2020	353
Occitanie Avenant du 5 mars 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements	353
Préambule	353
Occitanie Avenant du 31 juillet 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juillet 2020	354
Occitanie Accord du 23 mars 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements	354
Préambule	355
Occitanie Accord du 4 février 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2022	355
Préambule	355
Occitanie Accord du 4 février 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2022	356
Préambule	356
Occitanie Accord du 4 février 2022 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	356
Préambule	356
Occitanie Accord du 7 octobre 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er décembre 2022	357
Préambule	357
Occitanie Accord du 7 octobre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er décembre 2022	358
Préambule	358
Occitanie Accord du 7 avril 2023 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2023	358
Préambule	358
Occitanie Accord du 7 avril 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2023	359
Préambule	359
Occitanie Accord du 7 avril 2023 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	360
Préambule	360
Occitanie Accord du 16 février 2024 relatif aux salaires minimaux	360
Préambule	360

Occitanie Accord du 16 février 2024 relatif aux indemnités de petits déplacements	361
Préambule	361
Occitanie Accord du 16 février 2024 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	362
Préambule	362
Région parisienne Avenant 142 du 29 janvier 1993	362
Salaires à compter du 1er mars 1993	362
Région parisienne Accord du 7 décembre 2005 relatif aux salaires minimaux 2006	363
Pays-de-la-Loire Avenant du 20 septembre 2005 Salaires	364
Salaires minimaux pour les ouvriers à compter du 1er octobre 2005 (Pays-de-la-Loire)	364
Pays-de-la-Loire Accord du 14 septembre 2006 relatif aux salaires	364
Salaires (Pays-de-la-Loire)	364
Pays de la Loire Avenant du 16 juillet 2007 relatif aux salaires et indemnités de repas	365
Pays de la Loire Avenant du 21 mai 2008	366
Pays de la Loire Accord du 13 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2011	366
Pays de la Loire Accord du 22 février 2012 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2012	367
Pays de la Loire Accord du 29 avril 2009 relatif aux salaires minima au 1er juin 2009	367
Pays de la Loire Accord du 9 juillet 2010 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements	368
Pays de la Loire Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010	368
Pays de la Loire Accord du 4 février 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	369
Pays de la Loire Accord du 22 janvier 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2016	370
Pays de la Loire Accord du 30 juin 2016 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements au 1er octobre 2016	370
Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2018	371
Préambule	371
Pays de la Loire Accord du 16 novembre 2017 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2018	371
Préambule	372
Pays de la Loire Avenant n° 2 du 16 novembre 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2019	372
Préambule	372
Pays de la Loire Avenant n° 2 du 16 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2019	373
Préambule	373
Pays de la Loire Avenant n° 2 du 16 novembre 2018 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé au 1er juillet 2019	374
Préambule	374
Pays de la Loire Accord du 9 novembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	374
Préambule	375
Pays de la Loire Accord du 9 novembre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2021	375
Préambule	376
Pays de la Loire Accord régional du 25 mars 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2022	376
Préambule	376
Pays de la Loire Accord régional du 25 mars 2022 relatif aux salaires minimaux au 1er mai 2022	377
Préambule	377
Pays de la Loire Accord régional du 25 mars 2022 relatif à la modification du montant de l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés	378
Pays de la Loire Accord du 7 octobre 2022 relatif aux salaires minimaux applicables au 1er décembre 2022	379
Préambule	379
Pays de la Loire Accord du 7 octobre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements (repas-transports-trajets) applicables au 1er décembre 2022	380
Préambule	380
Pays de la Loire Accord du 10 octobre 2023 relatif aux salaires minimaux	380
Préambule	380
Pays de la Loire Accord du 10 octobre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements (repas, transports, trajets)	381
Préambule	381
Pays de la Loire Accord du 10 octobre 2023 relatif à la modification du montant de l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés	382
Picardie Accord du 31 mars 1999 relatif à la prime d'outillage à compter du 1er avril 1999	383
Prime d'outillage des ouvriers du bâtiment à compter du 1er avril 1999	383
Picardie Accord du 10 avril 2001 relatif aux salaires	383
Salaires des ouvriers du bâtiment à compter du 1er avril et 1er octobre 2001	383
Picardie Avenant du 14 octobre 2002	384
Salaires	384
Picardie Avenant du 24 octobre 2003	384
Salaires	384
Picardie Accord du 25 mars 2005 relatif aux indemnités de petits déplacements	385
Indemnités de petits déplacements (Picardie)	385
Picardie Accord du 25 mars 2005 relatif aux salaires	385
Picardie Avenant du 19 octobre 2006 relatif aux salaires	386
Salaires minimaux des ouvriers du bâtiment à compter du 1er octobre 2006	386
Picardie Accord du 19 octobre 2006 relatif à la prime d'outillage	386
Prime d'outillage (Picardie)	386
Picardie Accord paritaire du 19 octobre 2006 Salaires	387
Salaires minimaux (Picardie)	387
Picardie Accord du 8 octobre 2007 relatif aux salaires	387
Picardie Accord du 8 octobre 2007 relatif à la prime d'outillage	388
Picardie Avenant du 23 avril 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	388
Picardie Accord du 24 avril 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	388
Picardie Accord du 22 octobre 2008 relatif aux salaires	389
Picardie Accord du 22 octobre 2008 relatif aux salaires	389
Picardie Accord du 22 octobre 2008 relatif à la prime d'outillage	390
Picardie Accord du 24 avril 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2009	390
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2010	391

Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2010	391
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif à la prime d'outillage au 1er avril 2010	392
Picardie Accord du 13 octobre 2005 relatif à la prime d'outillage	392
Prime d'outillage	392
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements	393
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif à la prime d'outillage	393
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2011	393
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	394
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif à la prime d'outillage au 1er avril 2012	394
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2012	395
Picardie Accord du 20 avril 2012 relatif à l'indemnisation pour participation aux réunions au 1er avril 2012	395
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	395
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2014	396
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2014	397
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif à la prime d'outillage pour l'année 2014	397
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2015	397
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	398
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	398
Picardie Accord du 5 février 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2016	399
Picardie Accord du 5 février 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2016	399
Picardie Accord du 5 février 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2016	400
Poitou-Charentes Avenant du 4 juillet 2006 relatif aux indemnités de petits déplacements	400
Poitou-Charentes Avenant du 4 juillet 2006 relatif aux salaires	401
Poitou-Charentes Accord du 6 juillet 2007 relatif aux salaires	401
Annexe	402
Poitou-Charentes Accord du 6 juillet 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	402
Poitou-Charentes Avenant du 2 juillet 2008 relatif aux salaires	403
Annexe	403
Poitou-Charentes Avenant du 2 juillet 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	403
Poitou-Charentes Accord du 12 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2010	404
Annexe	404
Poitou-Charentes Accord du 12 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2010	404
Poitou-Charentes Accord du 11 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2011	405
Annexe	405
Poitou-Charentes Accord du 11 janvier 2011 relatif aux indemnités de repas et de petits déplacements	405
Poitou-Charentes Accord du 10 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	406
Poitou-Charentes Accord du 10 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	407
Annexe	407
Poitou-Charentes Accord du 10 janvier 2012 relatif à l'indemnité spécifique au 1er janvier 2012	407
Poitou-Charentes Accord du 16 janvier 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2013	408
Poitou-Charentes Accord du 16 janvier 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	408
Annexe	409
Poitou-Charentes Accord du 9 janvier 2015 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2015	409
Poitou-Charentes Accord du 9 janvier 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2015	410
Annexe	410
Poitou-Charentes Avenant du 29 juillet 2016 à l'accord du 19 avril 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er juin 2016	410
Poitou-Charentes Avenant du 29 juillet 2016 à l'accord du 19 avril 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2016	411
Provence Alpes Côte d'Azur Accord du 26 avril 1994	411
Prime de pénibilité à compter du 1er septembre 1994	412
Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) Accord du 25 avril 1997	412
Salaires à compter du 1er juin 1997	412
Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) Accord régional paritaire du 10 novembre 1998	412
Salaires à compter du 1er juin 1999	412
Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) Accord régional paritaire du 10 novembre 1998 relatif aux indemnités de petits déplacements	412
Indemnisation des petits déplacements au 1er janvier 1999	412
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avenant du 26 juin 2007 relatif aux indemnités de petits déplacements	413
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avenant du 26 juin 2007 relatif à la prime de pénibilité	413
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 30 avril 2008 relatif à la prime de pénibilité	413
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 30 avril 2008 relatif aux indemnités déplacements	414
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Accord du 16 décembre 2009 relatif aux salaires minima au 1er mars 2010	414
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Accord du 16 décembre 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	414
Provence-Alpes-Côte d'Azur Avenant du 9 décembre 2004 relatif aux indemnités de petits déplacements	415
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er janvier 2005	415
PACA Accord du 5 avril 2006 relatif aux salaires	415
Indemnités de petits déplacements	415
PACA Accord du 5 avril 2006 relatif à la prime de pénibilité	415
Prime de pénibilité	415
PACA Accord du 5 avril 2006 relatif aux salaires	416
Salaires minimaux au 1er juillet 2006 et 1er décembre 2006 (PACA)	416
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Avenant du 26 juin 2007 relatif aux salaires	416
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 30 avril 2008 relatif aux salaires	417
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 3 novembre 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements	418
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 3 novembre 2010 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2011	418
Provence-Alpes-Côte-d'Azur Accord du 25 novembre 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2012	418
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 25 novembre 2011 relatif aux salaires minima pour l'année 2012	419
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 25 novembre 2011 relatif à la prime de pénibilité pour l'année 2012	420

Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 9 janvier 2014 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er février 2014	420
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 9 janvier 2014 relatif à la prime de pénibilité au 1er février 2014	420
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 9 janvier 2014 relatif aux salaires minimaux au 1er février 2014	421
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 15 juillet 2015 relatif à l'indemnité de petits déplacements pour l'année 2015	421
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 15 juillet 2015 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2015	422
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 4 novembre 2016 relatif aux salaires minimaux	422
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 4 novembre 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements	423
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 22 février 2018 relatif aux salaires minimaux au 1er avril 2018	423
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 22 février 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er avril 2018	424
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 13 novembre 2019 relatif aux salaires minima	424
Préambule	424
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord du 13 novembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements	425
Préambule	425
PACA Accord du 1er avril 2021 relatif aux salaires au 1er juin 2021	426
Préambule	426
PACA Accord du 1er avril 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er juin 2021	426
Préambule	427
PACA Accord du 21 janvier 2022 relatif aux salaires au 1er mai 2022	427
Préambule	427
PACA Accord du 21 janvier 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mai 2022	428
Préambule	428
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord régional du 20 juillet 2022 relatif aux salaires	428
Préambule	428
Provence-Alpes-Côte d'Azur Accord régional du 20 juillet 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	429
Préambule	429
PACA Accord du 19 juillet 2023 relatif aux salaires	430
Préambule	430
PACA Accord du 19 juillet 2023 relatif à l'indemnité de petits déplacements	430
Préambule	430
PACA Accord du 30 septembre 2024 relatif aux salaires au 1er novembre 2024	431
Préambule	431
PACA Accord du 30 septembre 2024 relatif à l'indemnité de petits déplacements	431
Préambule	431
Rhône Avenant du 18 février 2002 relatif aux indemnités de petits déplacements	432
Indemnités de petits déplacements au 1er février 2002	432
Rhône Accord du 18 février 2002 relatif aux indemnités de petits déplacements	432
Indemnités de petits déplacements au 1er février 2002	433
Rhône Accord du 22 mars 2002 relatif aux indemnités de petits déplacements	433
Indemnités de petits déplacements au 1er février 2002	433
Rhône Accord du 22 février 2006 relatif aux indemnités de petits déplacements	434
Indemnités de petits déplacements	434
Rhône Avenant du 5 mars 2008 relatif aux indemnités de petits déplacements	435
Préambule	435
Annexe	435
Rhône Accord du 29 janvier 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements	435
Annexe	436
Rhône Accord du 14 janvier 2010 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2010	436
Annexe	436
Rhône Accord du 11 février 2011 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2011	437
Annexe	437
Rhône Accord du 23 janvier 2012 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2012	437
Annexe	438
Rhône Accord du 8 mars 2013 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er mars 2013	438
Annexe	438
Rhône Accord du 17 octobre 2017 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2018	439
Rhône Avenant n° 2 du 19 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2019	439
Rhône Accord du 27 novembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2020	440
Rhône Accord départemental du 29 novembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	440
Rhône Avenant du 5 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2023	441
Rhône Accord départemental du 13 décembre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements	442
Rhône Accord du 3 décembre 2024 relatif aux indemnités de petits déplacements	442
Rhône-Alpes Accord du 21 décembre 2005 relatif aux salaires	443
Annexe	443
Rhône-Alpes Avenant du 31 janvier 2007 relatif aux salaires	444
Rhône-Alpes Avenant du 9 janvier 2008 relatif aux salaires	444
Annexe	445
Rhône-Alpes Accord du 15 janvier 2010 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2010	445
Annexe	445
Rhône-Alpes Accord du 17 janvier 2011 relatif aux salaires minimaux et à la valeur du point pour l'année 2011	446
Annexe	446
Rhône-Alpes Accord du 2 décembre 2004 relatif aux salaires au 1er janvier 2005	446
Rhône-Alpes Accord du 16 janvier 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2012	447
Annexe	447
Rhône-Alpes Accord du 7 décembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	447
Annexe	448
Rhône-Alpes Accord du 11 mars 2016 relatif aux salaires minimaux au 1er mars 2016	448

Annexe	449
Rhône-Alpes Accord du 2 février 2017 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	449
Annexe	449
Savoie Accord du 21 juillet 2006	449
Savoie Accord du 15 septembre 2009 relatif à l'indemnité de repas au 1er octobre 2009	450
Savoie Accord du 10 juin 2014 relatif à l'indemnité de repas pour l'année 2014	450
Savoie Accord paritaire du 21 janvier 2022 relatif à l'indemnité de repas et de transport	451
Savoie Accord paritaire du 13 décembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	451
Savoie Accord paritaire du 15 décembre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2024	452
Savoie Accord du 12 décembre 2024 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2025	453
Sarthe Accord du 4 mai 1995	454
Indemnisation des petits déplacements des ouvriers du bâtiment de la Sarthe applicable au 1er août 1995	454
Seine-Maritime Accord du 13 avril 1993 relatif aux salaires au 1er mai 1993	454
Salaires à compter du 1er mai 1993	454
Seine et Marne Accord du 22 décembre 1994	455
Salaires à compter du 1er avril et du 1er octobre 1995	455
Seine et Marne Accord du 26 avril 1995	455
Indemnité de repas au 1er juin et 1er octobre 1995	455
Seine-et-Marne Accord du 16 décembre 2003	455
Salaires à compter du 1er février 2004 et du 1er octobre 2004	455
Seine-et-Marne Accord du 16 décembre 2003	456
Seine-et-Marne Accord du 27 novembre 2007 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2008	456
Seine-et-Marne Accord du 26 novembre 2012 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2013	457
Seine-et-Marne Accord du 25 novembre 2013 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2014	457
Seine-et-Marne Accord du 30 novembre 2015 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2016	458
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2016 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2017	458
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2016 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2017	459
Seine-et-Marne Accord du 27 novembre 2017 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2018	460
Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 29 novembre 2018 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2019	460
Seine-et-Marne Avenant n° 2 du 29 novembre 2018 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2019	461
Seine-et-Marne Accord du 9 décembre 2019 relatif aux salaires minimaux pour l'année 2020	461
Préambule	462
Seine-et-Marne Accord du 9 décembre 2019 relatif aux indemnités de petits déplacements pour l'année 2020	462
Préambule	462
Seine-et-Marne Accord du 14 décembre 2020 relatif aux salaires minimaux au 1er janvier 2021	463
Préambule	463
Seine-et-Marne Avenant du 14 décembre 2020 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2021	463
Préambule	464
Seine-et-Marne Accord du 6 décembre 2021 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2022	464
Seine-et-Marne Accord du 6 décembre 2021 relatif aux indemnités de petits déplacements au 1er janvier 2022	465
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2022 relatif aux salaires	465
Seine-et-Marne Accord du 29 novembre 2022 relatif aux indemnités de petits déplacements	466
Vendée Accord du 15 septembre 2000 relatif aux petits déplacements	466
Indemnités de petits déplacements	466
Vendée Avenant du 20 mars 2002 relatif aux indemnités de petits déplacements	467
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 2002	467
Vendée Accord du 18 novembre 2005 relatif aux indemnités de petits déplacements	467
Indemnités de petits déplacements	467
Vosges Annexe 2 du 7 avril 1992 relatif aux indemnités de petits déplacements	467
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er avril 1992 pour les installateurs électriciens	467
Vosges Accord 3 du 4 mai 1993	468
Salaires à compter du 1er mai 1993	468
Vosges Accord 3 du 4 mai 1993	468
Indemnités de petits déplacements à compter du 1er mai 1993 pour les installateurs électriciens	468
Accord du 13 juin 1973 relatif à la participation des entreprises du bâtiment au financement des organismes paritaires. En vigueur le 1er juillet 1973. Etendu par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.	469
Textes Attachés	469
Annexe à l'accord du 13 juin 1973, frais de déplacement, perte de salaire. Avenant n° 2 du 28 janvier 1981	469
Frais de déplacement, découcher et repas	469
Compensation de perte de salaire ou d'activité.	469
Textes Attachés	470
Annexe Champ d'application professionnel accord national du 25 février 1982	470
Champ d'application professionnel de l'accord collectif national sur les congés payés, la durée du travail et l'aménagement du temps de travail dans le bâtiment.	470
Annexe au champ d'application Accord national du 25 février 1982	471
Cas des entreprises mixtes bâtiment et travaux publics.	471
Décret n° 62-235 DU 1er mars 1962 Accord national du 25 février 1982	471
Modifications à l'accord relatif aux congés payés, à la durée du travail et à l'aménagement du temps de travail dans le bâtiment du 25 février 1982	471
Avenant n° 1 du 17 mars 2004	471
Protocole d'accord de poursuite de négociation relative aux conventions collectives nationales des ouvriers du bâtiment.	472
Délibération de la commission nationale paritaire du bâtiment.	472
Accord du 30 janvier 1991 relatif à la classification (1)	472
Accord professionnel du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé dans la région Limousin	473
Déclaration d'intention	473
Dispositions générales	473

Champ d'application professionnel	473
Personnels visés	473
Adhésion des entreprises	473
Répartition des cotisations	473
Prestations	473
Extension	473
Avantages acquis	474
Dispositions particulières	474
Application. -Révision. -Dénonciation	474
Textes Attachés	474
Dénonciation par lettre du 9 septembre 2015 de la CAPEB, des SCOP BTP et de la FFB Limousin de l'accord du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé (Limousin)	474
Accord professionnel du 30 avril 1997 relatif au champ d'application professionnel des conventions collectives nationales du bâtiment	474
Champ d'application	474
Entrée en vigueur	477
Champ d'application territorial	477
Adhésion	477
Dispositions finales	477
Accord du 9 septembre 1998 relatif à l'aménagement du temps de travail.	477
Préambule	477
Clause de caducité	477
Champ d'application	478
Mise en oeuvre de la réduction du temps de travail	478
Abrogation	478
Modalité 1	478
Modalité 2	478
Modalité 3	478
Modalité 4	478
Repos non pris sur la période de référence	479
Départ au cours de la période de référence	479
Rémunération	479
Contingent annuel d'heures supplémentaires	479
Compte épargne-temps	479
Temps partiel	479
Prime de vacances	479
Chômage partiel	479
Embauches ou préservation d'emplois	479
Groupements d'employeurs	479
Personnel d'encadrement	480
Réexamen de l'accord	480
Suivi de l'accord	480
Entrée en vigueur	480
Extension	480
ANNEXE I	480
Textes Attachés	481
Avenant n° 1 du 10 mai 2000 à l'accord national du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail dans les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés)	481
Préambule	481
Champ d'application	482
Organisation des périodes d'astreinte	482
Régime des heures supplémentaires avec anticipation	482
Travail intermittent	482
Formation et réduction du temps de travail	482
Organisation de la réduction du temps de travail en trois étapes	482
Régime des heures supplémentaires sans anticipation	483
Dispositions diverses	483
Suivi de l'accord	483
Entrée en vigueur	483
Extension	483
Accord du 15 juillet 2003 relatif aux astreintes dans la région Ile-de-France	483
I. - Contenu de l'accord	483
Préambule	483
Rayon d'intervention	484
Délai d'intervention	484
Délai de prévenance	484
Personnel concerné	484
Moyens mis à disposition	484
Types d'astreintes	484
Durée du travail en cas d'intervention	484
Repos. - Périodicité des astreintes	484
Contrôle des interventions en période d'astreinte	484
Rémunération du temps de travail en cas d'intervention	485
Contrepartie financière de la sujétion d'astreinte	485
II. - Champ d'application de l'accord	485
III. - Dépôt	485

IV. - Date d'application	485
V. - Extension	485
Avenant n° 2 du 17 décembre 2003 portant modification de l'article 12 de l'accord du 9 septembre 1998 et de l'article 7 à l'avenant n° 1 de cet accord	
Avenant n° 2 du 17 décembre 2003	485
Avenant n° 3 du 7 mars 2018 modifiant l'accord du 9 septembre 1998 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail	485
Accord national du 4 juillet 2000 relatif au régime des bonifications pour heures supplémentaires dans le bâtiment et les travaux publics	486
<i>Champ d'application</i>	486
Accord collectif national du 13 avril 2004 relatif au départ et à la mise à la retraite dans le bâtiment et les travaux publics	486
<i>Préambule</i>	487
<i>Mise à la retraite avant 65 ans</i>	487
<i>Indemnités de mise à la retraite</i>	487
<i>Départ à la retraite avant 60 ans à l'initiative du salarié</i>	487
<i>Préavis</i>	488
<i>Champ d'application</i>	488
<i>Entrée en vigueur</i>	488
Accord du 13 juillet 2004 sur la formation professionnelle tout au long de la vie	488
<i>Préambule</i>	488
<i>Orientations générales</i>	488
<i>Observatoire prospectif des métiers et des qualifications</i>	489
<i>Contrat de professionnalisation</i>	489
<i>Période de professionnalisation</i>	490
<i>Tutorat et rôle de l'encadrement</i>	490
<i>Dispositions financières relatives aux contrats et périodes de professionnalisation</i>	491
<i>Droit individuel à la formation</i>	491
<i>Financement de la formation professionnelle par les entreprises occupant au moins 10 salariés</i>	492
<i>Financement de la formation professionnelle par les entreprises occupant moins de 10 salariés</i>	492
<i>Autres dispositions financières</i>	492
<i>Dispositions relatives à la négociation de branche portant sur les objectifs et moyens de la formation professionnelle</i>	492
<i>Suivi du présent accord</i>	492
<i>Champ d'application et extension de l'accord</i>	492
<i>Force obligatoire du présent accord</i>	492
<i>Annexes</i>	492
Forfaits horaires pour la prise en charge par l'OPCA TP des formations organisées dans le cadre des contrats et périodes de professionnalisation	492
Contrat de professionnalisation	493
Apprentissage	493
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	493
Textes Attachés	496
Avenant n° 2 du 11 janvier 2005 relatif aux forfaits horaires dans le cadre des contrats de professionnalisation	496
Extension. - Champ	496
Suivi	497
Force obligatoire du présent avenant	497
Avenant n° 3 du 11 janvier 2005 portant modification du champ d'application	497
Avenant n° 5 du 20 décembre 2005 à l'accord du 13 juillet 2004, relatif aux forfaits horaires et modalités de prise en charge par l'OPCA des actions organisées dans le cadre de la professionnalisation	497
Dispositions applicables aux entreprises relevant de l'OPCA bâtiment	497
Dispositions applicables aux entreprises relevant de l'OPCA-TP	497
Dispositions communes aux entreprises du bâtiment et des travaux publics	498
Date d'application	498
Champ d'application	498
Extension	498
Contrat de professionnalisation	498
Avenant n° 6 du 28 juin 2006 relatif aux forfaits horaires et modalités de prise en charge par l'OPCA Bâtiment	499
Bilan de l'avenant n° 5 du 20 décembre 2005	499
Dispositions applicables aux entreprises relevant de l'OPCA Bâtiment	499
Contrats de professionnalisation Bâtiment des GEIQ	500
Rappels concernant les conditions de réussite	500
Date d'application	500
Champ d'application	500
Extension	500
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	500
Avenant n° 7 du 13 décembre 2006 relatif aux forfaits horaires	500
Date d'application	501
Champ d'application	501
Dépôt	501
Avenant n° 7 du 5 décembre 2008 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	501
Avenant n° 8 du 17 décembre 2009 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	501
Avenant n° 10 du 7 octobre 2010 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	502
Avenant n° 10 du 22 décembre 2010 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle	502
Avenant n° 11 du 18 décembre 2012 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	503
Avenant n° 13 du 21 janvier 2015 à l'accord national du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	504
Avenant n° 14 du 21 décembre 2016 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie	505
Accord du 13 juillet 2004 relatif au maître d'apprentissage	506
I. - Dispositions applicables au secteur du bâtiment	506
Engagement de l'employeur et du maître d'apprentissage	506

Formation du maître d'apprentissage	506
Indemnité	506
Mise en oeuvre de l'accord	507
II. - Dispositions applicables au secteur des travaux publics	507
III. - Dispositions communes aux secteurs du bâtiment et des travaux publics	507
Certification des compétences	507
Charte du maître d'apprentissage	507
Durée. - Révision	507
Extension. - Adhésion. - Champ d'application	507
Force obligatoire du présent accord	507
Charte du maître d'apprentissage	507
Mémento pour le maître d'apprentissage	508
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	508
Textes Attachés	511
Accord du 30 juin 2006 relatif au versement d'une indemnité pendant la durée du contrat d'apprentissage	511
Accord du 21 décembre 2006 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Limousin)	511
Accord professionnel du 20 avril 2007 relatif à l'indemnisation du titre de maître d'apprentissage confirmé pour l'année 2007 (Pays de la Loire)	512
Accord du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité du titre de maître d'apprentissage confirmé pour l'année 2007 (Midi-Pyrénées)	512
Préambule	512
Accord régional du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Bretagne)	513
Accord du 11 avril 2007 relatif à l'indemnité du titre de maître d'apprentissage confirmé pour l'année 2007 (Champagne-Ardenne)	513
Préambule	513
Accord du 12 décembre 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Lorraine)	514
Accord du 11 janvier 2008 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage (Bourgogne)	514
Accord paritaire du 17 janvier 2008 relatif à l'indemnité spécifique à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (PACA)	515
Accord du 30 avril 2008 relatif à la présence d'un maître d'apprentissage confirmé dans les entreprises accueillant des apprentis en brevet professionnel ou bac pro (Provence-Alpes-Côte d'Azur)	515
Accord du 1er octobre 2008 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé (Rhône-Alpes)	515
Accord du 8 décembre 2008 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé pour 2009 (Nord - Pas-de-Calais)	516
Avenant n° 1 du 5 mars 2009 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à l'indemnité spécifique aux maîtres d'apprentissage (Basse-Normandie)	516
Accord du 29 septembre 2009 relatif à l'indemnité spécifique au maître d'apprentissage (Centre)	517
Accord du 13 janvier 2011 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé au 1er juillet 2011 (Pays de la Loire)	517
Avenant n° 2 du 12 décembre 2012 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage pour l'année 2013 (Basse-Normandie)	518
Avenant n° 3 du 27 novembre 2014 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage pour l'année 2015	518
Accord du 16 novembre 2017 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés (Pays de la Loire)	518
Préambule	518
Accord du 29 mars 2018 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage confirmé (Nouvelle-Aquitaine)	519
Accord du 5 novembre 2019 portant sur la modification du montant de l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés du bâtiment (Pays de la Loire)	519
Préambule	519
Avenant n° 2 du 11 décembre 2019 à l'accord du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage (Bretagne)	520
Textes Salaires	520
Accord du 22 novembre 2007 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage (Poitou-Charentes)	520
Accord du 15 janvier 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage	520
Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé (Picardie)	521
Accord du 21 juin 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	521
Accord du 8 juillet 2010 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage	522
Accord du 22 février 2012 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	522
Accord du 2 avril 2012 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé	522
Accord du 22 octobre 2012 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé au 1er janvier 2013	523
Accord du 4 février 2014 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés	523
Accord du 22 janvier 2016 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés (Pays de la Loire)	523
Accord du 28 novembre 2017 relatif à l'indemnité spécifique de maître d'apprentissage confirmé (Normandie)	524
Accord du 6 février 2018 relatif à l'indemnité des maîtres d'apprentissage confirmés au 1er mars 2018 (Occitanie)	524
Accord du 9 novembre 2020 relatif à l'indemnité du maître d'apprentissage confirmé (Pays de la Loire)	525
Préambule	525
Avenant du 13 juillet 2004 relatif aux 6 axes de progrès pour la formation initiale et l'apprentissage dans le BTP	525
1er axe de progrès	525
Qualité de l'accueil et de l'orientation des jeunes.	525
2e axe de progrès	526
Qualité de l'accueil et de la formation en entreprise	526
3e axe de progrès	526
Qualité de l'accueil et de la formation en CFA	526
4e axe de progrès	527
Qualité des examens.	527
5e axe de progrès	527
Qualité de l'accompagnement professionnel en cours d'apprentissage.	527
6e axe de progrès	527
Qualité de l'intégration professionnelle	527
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	528
Textes Attachés	530

Accord du 8 février 2005 relatif au statut de l'apprenti	530
Engagement de la profession	530
Rémunération. - Indemnités	531
Avantages dont bénéficient les apprentis du BTP	531
Santé au travail pour tous les apprentis du BTP	531
Carte d'apprenti	531
Passeport formation	532
Suivi du présent accord	532
Champ d'application et extension de l'accord	532
Force obligatoire du présent accord	532
Avenant n° 1 du 13 novembre 2008 relatif aux compétences des maîtres d'apprentissage	532
I. - Dispositions applicables au secteur du bâtiment	532
II. - Dispositions applicables au secteur des travaux publics	533
III. - Dispositions communes aux secteurs du bâtiment et des travaux publics	533
Accord du 13 juillet 2004 relatif à la participation des salariés aux CPNE et CPREF	537
<i>Participation aux réunions des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics</i>	<i>538</i>
<i>Préparation des réunions des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics</i>	<i>538</i>
<i>Nature des heures de préparation et de réunion</i>	<i>538</i>
<i>Modalités de prise en charge</i>	<i>538</i>
Remboursement des heures d'absence aux entreprises	538
Remboursement des frais de déplacement et de repas	538
<i>Formation des membres des CPNE et CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics</i>	<i>538</i>
<i>Suivi de l'accord</i>	<i>538</i>
<i>Précédents accords</i>	<i>538</i>
<i>Extension. - Adhésion. - Champ</i>	<i>538</i>
<i>Annexe</i>	<i>539</i>
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	539
Accord collectif national du 12 juillet 2006 relatif au travail de nuit des ouvriers, des ETAM et des cadres des entreprises du bâtiment et des travaux publics	543
<i>Préambule</i>	<i>543</i>
<i>Champ d'application</i>	<i>543</i>
<i>Définition du travail de nuit</i>	<i>543</i>
<i>Organisation du travail de nuit</i>	<i>543</i>
<i>Durée du travail applicable</i>	<i>543</i>
<i>Contreparties liées au travail de nuit</i>	<i>544</i>
<i>Garanties particulières</i>	<i>544</i>
<i>Surveillance médicale spéciale</i>	<i>544</i>
<i>Affectation particulière</i>	<i>544</i>
<i>Maternité</i>	<i>544</i>
<i>Formation professionnelle</i>	<i>544</i>
<i>Egalité professionnelle</i>	<i>544</i>
<i>Entrée en vigueur</i>	<i>544</i>
<i>Dépôt</i>	<i>544</i>
Accord régional du 3 mai 2007 relatif à l'indemnité spécifique liée à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage confirmé (Bretagne)	544
Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnité de maître d'apprentissage confirmé (Picardie)	545
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnisation pour la participation aux réunions de la CPREF	545
Accord du 10 septembre 2009 relatif à la diversité et à l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes	546
<i>Préambule</i>	<i>546</i>
TITRE Ier MESURES D'ENCOURAGEMENT EN FAVEUR DE LA MIXITÉ EN MATIÈRE D'ORIENTATION ET DE RECRUTEMENT	546
TITRE II RÉMUNÉRATION	547
TITRE III ARTICULATION ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE FAMILIALE	547
TITRE IV DÉROULEMENT DE CARRIÈRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	548
TITRE V DIVERSITÉ	548
TITRE VI SUIVI DE L'ACCORD	548
TITRE VII AUTRES DISPOSITIONS	548
<i>Annexe I Cahier des charges de l'outil statistique</i>	<i>549</i>
<i>Annexe II Synthèse des principales dispositions applicables en matière d'hygiène sur les chantiers</i>	<i>549</i>
Accord du 20 décembre 2011 relatif à la prévention de la pénibilité et à l'amélioration des conditions de travail	549
<i>Préambule</i>	<i>550</i>
<i>Titre Ier Diagnostic préalable</i>	<i>550</i>
<i>Titre II Réduction des poly-expositions</i>	<i>551</i>
<i>Titre III Adaptation et aménagement du poste de travail</i>	<i>552</i>
<i>Titre IV Amélioration des conditions de travail, aménagement d'horaires</i>	<i>552</i>
<i>Titre V Développement des compétences et des qualifications</i>	<i>552</i>
<i>Titre VI Maintien dans l'emploi</i>	<i>553</i>
<i>Titre VII Compte épargne-temps aménagement et fin de carrière</i>	<i>553</i>
<i>Titre VIII Suivi de l'accord</i>	<i>553</i>
<i>Titre IX Autres dispositions</i>	<i>553</i>
<i>Annexe</i>	<i>554</i>
Accord du 27 juin 2012 relatif à la couverture sociale des salariés du BTP bénéficiaires de l'allocation de cessation anticipée d'activité prévue à l'article 41 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999	570
<i>Préambule</i>	<i>570</i>
<i>Textes Attachés</i>	<i>570</i>

Accord du 25 juin 2014 relatif à la couverture sociale des salariés en cessation d'activité	570
Préambule	570
Accord du 30 juin 2016 relatif à la couverture sociale des salariés du BTP bénéficiaires de l'allocation de cessation anticipée d'activité (Amiante)	571
Accord du 3 juillet 2013 relatif à la formation professionnelle et à l'apprentissage	572
Préambule	572
Titre Ier Dispositions relatives à la formation professionnelle	573
1. Dispositions relatives au bâtiment	573
2. Dispositions relatives aux travaux publics	573
3. Dispositions communes au bâtiment et aux travaux publics	574
Titre II Renforcer le pilotage national et régional de la formation professionnelle	574
Titre III Adapter l'organisation et la développement du CCCA-DTP à l'évolution de l'apprentissage dans le BTP	575
Titre IV Dispositions diverses	575
Textes Attachés	576
Accord du 24 septembre 2014 relatif à l'organisation et au financement de l'apprentissage	576
Préambule	576
Annexes	578
Adhésion par lettre du 8 septembre 2016 de la CAPEB à l'accord du 3 juillet 2013 relatif à la formation professionnelle et à l'apprentissage	580
Avenant n° 1 du 23 mai 2017 à l'accord du 24 septembre 2014 relatif à l'organisation et au financement de l'apprentissage	580
Annexe	581
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif à l'indemnisation pour participation aux réunions de la CPREF	585
Accord du 25 juin 2014 relatif à la couverture sociale des salariés en cessation d'activité	585
Préambule	585
Accord du 10 février 2015 relatif au financement de la formation continue	586
Préambule	586
Annexe I	587
Accord du 14 janvier 2016 relatif au dialogue économique et à l'emploi	588
Préambule	588
Titre Ier Situation économique	588
Titre II Situation de l'emploi et situation salariale	589
Titre III Perspectives économiques et effets sur l'emploi	590
Titre IV Outils visant à préserver l'emploi et à permettre l'embauche	590
Titre V Comité du dialogue économique et de l'emploi	592
Titre VI Cadre juridique	592
Annexe	592
Accord du 13 juillet 2004 relatif aux missions, à l'organisation, au fonctionnement des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	593
Chapitre Ier : Mise en oeuvre de la politique des branches du bâtiment et des travaux publics	593
Chapitre II : Les commissions paritaires de l'emploi et de la formation	593
Chapitre III : Mise en oeuvre	595
Annexes	596
Règlement intérieur national des commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE) conjointes du bâtiment et des travaux publics et des commissions paritaires régionales de l'emploi et de la formation conjointes du bâtiment et des travaux publics (CPREF)	596
Champ d'application de l'accord du 13 juillet 2004	597
Textes Attachés	599
Avenant n° 9 du 19 juillet 2010 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la mise en oeuvre de la formation professionnelle	599
Avenant n° 1 du 29 juin 2016 à l'accord du 13 juillet 2004 relatif aux missions, à l'organisation, au fonctionnement des CPNE et des CPREF conjointes du bâtiment et des travaux publics	600
Annexe	602
Chapitre Ier Mise en oeuvre de la politique des branches du bâtiment et des travaux publics	602
Chapitre II Commissions paritaires de l'emploi et de la formation	603
Chapitre III Mise en oeuvre	605
Textes Salaires	605
Picardie Accord du 24 avril 2009 relatif aux indemnités des représentants de la CPREF BTP	605
Picardie Accord du 22 avril 2010 relatif à l'indemnisation pour la participation aux réunions de la CPREF	606
Picardie Accord du 22 avril 2011 relatif aux indemnités des représentants de la CPREF	606
Picardie Accord du 24 avril 2014 relatif à l'indemnisation pour participation aux réunions de la CPREF	606
Picardie Accord du 3 avril 2015 relatif aux indemnités des représentants de la CPREF BTP	606
Accord du 29 juin 2016 relatif à la stratégie des branches du bâtiment et des travaux publics dans le champ emploi-formation	607
Préambule	607
Avenant n° 59 du 20 mars 2018 à l'accord du 31 juillet 1968 instituant le régime national de prévoyance des ouvriers (Bâtiment)	609
Préambule	609
Titre Ier Dispositions générales relatives aux entreprises et aux ouvriers	609
Titre II Dispositions relatives aux cotisations à charge de l'entreprise	609
Titre III Dispositions relatives aux garanties de prévoyance	610
Titre IV Dispositions relatives à l'action sociale	615
Titre V Dispositions finales	615
Avenant n° 59 du 20 mars 2018 à l'accord du 31 juillet 1968 relatif à la prévoyance (Travaux publics)	616
Préambule	616
Titre Ier Dispositions générales relatives aux entreprises et aux ouvriers	616
Titre II Dispositions relatives aux cotisations à charge de l'entreprise	617
Titre III Dispositions relatives aux garanties de prévoyance	617
Titre IV Dispositions relatives à l'action sociale	622
Titre V Dispositions finales	623

Textes Attachés

Avenant à l'accord relatif à la prévoyance du 31 juillet 1968 Avenant n° 29 du 20 décembre 2002	623
Régime ' garanties des travaux publics ' Avenant n° 30 du 20 décembre 2002	624
Avenant n° 31 du 23 juin 2003 relatif aux modifications sur le régime de prévoyance	624
Règlement de frais médicaux individuels des retraités ouvriers Avenant n° 32 du 23 juin 2003	624
ANNEXE TARIFAIRE	625
Régime collectif supplémentaire (prévoyance) Avenant n° 33 du 18 décembre 2003	625
Régime de frais médicaux individuels retraités Avenant n° 34 du 30 juin 2004	626
Notion de PACS Avenant n° 35 du 16 décembre 2004	627
Avenant relatif au PACS et à l'annexe des garanties 2005 (ouvriers) Avenant n° 36 du 16 décembre 2004	628
ANNEXE DES GARANTIES 2005	628
ANNEXE TARIFAIRE AU 1er JANVIER 2005	631
ANNEXE TARIFAIRE 2005	631
Modification de la notion d'ayant droit Avenant n° 37 du 22 décembre 2005	631
Régime de prévoyance Avenant n° 38 du 22 décembre 2005	632
Régimes de prévoyance collectifs - Collège ouvriers	633
Annexe tarifaires Régimes de prévoyance collectifs. - Collège ouvriers Taux contractuels et appelés	636
Régimes de frais médicaux collectifs	637
- Ouvriers groupe ouvert Annexe des garanties 2006	637
- Ouvriers groupe ouvert Annexe tarifaire au 1er janvier 2006	638
Régime de frais médicaux individuels	639
- Retraités ouvriers groupe fermé Annexe des garanties 2006	639
- Retraités ouvriers groupe fermé Annexe tarifaire 2006	640
Avenant n° 39 du 21 décembre 2006 à l'accord du 31 juillet 1968 instituant le régime de prévoyance des ouvriers du bâtiment et des travaux publics	640
Chapitre Ier	641
Chapitre II	642
Chapitre III	643
Chapitre IV	643
Chapitre V	643
Avenant n° 40 du 21 décembre 2006 à l'accord du 31 juillet 1968 instituant le régime de prévoyance des ouvriers du bâtiment et des travaux publics et ses annexes	643
Chapitre Ier	643
Chapitre II	643
Chapitre III	643
Chapitre IV	643
Annexe I	643
Annexe II	648
Annexe III	654
Avenant n° 41 du 19 décembre 2007 à l'accord du 31 juillet 1968 instituant le régime de prévoyance des ouvriers	654
Chapitre Ier	654
Chapitre II	655
Chapitre III	656
Chapitre IV	657
Chapitre V	658
Chapitre VI	658
Chapitre VII	658
Avenant n° 42 du 19 décembre 2007 à l'accord du 31 juillet 1968 instituant le régime de prévoyance des ouvriers	658
Chapitre Ier	658
Chapitre II	658
Chapitre III	658
Chapitre IV	659
Chapitre V	662
Chapitre VI	662
Chapitre VII	662
Chapitre VIII	662
Chapitre IX	662
Avenant n° 43 du 18 décembre 2008 à l'accord du 31 juillet 1968 relatif à la prévoyance des ouvriers	662
Chapitre Ier	663
Chapitre II	663
Chapitre III	664
Chapitre IV	665
Chapitre V	665
Chapitre VI	665
Avenant n° 44 du 18 décembre 2008 à l'accord du 31 juillet 1968 relatif à la prévoyance des ouvriers	665
Chapitre Ier	665
Chapitre II	666
Chapitre III	666
Chapitre IV	667
Chapitre V	667
Chapitre VI	668
Chapitre VII	669
Chapitre VIII	669
Chapitre IX	669
Chapitre X	669
Avenant n° 45 du 17 décembre 2009 à l'accord du 31 juillet 1968 relatif au régime de prévoyance	670

Chapitre Ier	670
Chapitre II	670
Chapitre III	671
Chapitre IV	671
Chapitre V	671
Chapitre VI	671
Chapitre VII	674
Chapitre VIII	676
Chapitre IX	677
Chapitre X	678
Chapitre XI	678
Chapitre XIII	678
Avenant n° 46 du 17 décembre 2009 à l'accord du 31 juillet 1968 relatif à la prévoyance	678
Chapitre Ier	679
Chapitre II	679
Chapitre III	679
Chapitre IV	679
Chapitre V	679
Chapitre VI	679
Chapitre VII	680
Chapitre VIII	680
Chapitre IX	680
Chapitre X	680
Chapitre XI	680
Chapitre XII	680
Chapitre XIII	681
Chapitre XIV	681
Chapitre XV	681
Chapitre XVI	682
Avenant n° 47 du 15 décembre 2010 à l'accord du 31 juillet 1968 relatif à la prévoyance	682
Chapitre Ier	682
Chapitre II	682
Chapitre III	683
Chapitre IV	683
Chapitre V	683
Chapitre VI	683
Chapitre VII	683
Chapitre VIII	683
Chapitre IX	684
Chapitre X	684
Chapitre XI	684
Chapitre XII	685
Chapitre XIII	685
Chapitre XIV	686
Chapitre XV	686
Chapitre XVI	687
Chapitre XVII	687
Chapitre XVIII	687
Avenant n° 48 du 15 décembre 2010 à l'accord du 31 juillet 1968 relatif à la prévoyance	687
Chapitre Ier	687
Chapitre II	687
Chapitre III	688
Chapitre IV	688
Chapitre V	688
Chapitre VI	688
Chapitre VII	688
Chapitre VIII	688
Chapitre IX	689
Chapitre X	689
Chapitre XI	689
Chapitre XII	689
Chapitre XIII	689
Chapitre XIV	690
Chapitre XV	690
Chapitre XVI	690
Chapitre XVII	691
Chapitre XVIII	691
Chapitre XIX	691
Chapitre XX	691
Chapitre XXI	691
Chapitre XXII	691
Chapitre XXIII	691
Avenant n° 51 du 12 décembre 2012 à l'accord du 31 juillet 1968 relatif à la prévoyance (ouvriers)	691
Chapitre Ier	692
Chapitre II	692
Chapitre III	693

Chapitre IV	694
Chapitre V	694
Chapitre VI	694
Chapitre VII	694
Avenant n° 52 du 12 décembre 2012 à l'accord du 31 juillet 1968 relatif à la prévoyance - Annexe III	694
Chapitre Ier	695
Chapitre II	695
Chapitre III	696
Chapitre IV	696
Chapitre V	697
Chapitre VI	698
Chapitre VII	698
Chapitre VIII	698
Chapitre IX	698
Chapitre X	698
Chapitre XI	699
Chapitre XII	699
Annexes	699
Avenant n° 53 du 10 décembre 2013 à l'accord du 13 décembre 1990 relatif à la prévoyance	699
Chapitre Ier	699
Chapitre II	699
Chapitre III	700
Chapitre IV	701
Chapitre V	701
Chapitre VI	701
Avenant n° 54 du 14 mai 2014 relatif au régime de prévoyance des ouvriers et à l'annexe III	702
Avenant n° 55 du 30 juin 2015 relatif au régime de prévoyance des ouvriers (annexe III)	703
Chapitre Ier	703
Chapitre II	703
Chapitre III	703
Chapitre IV	703
Chapitre V	703
Chapitre VI	703
Avenant n° 56 du 16 décembre 2015 à l'accord du 31 juillet 1968 instituant le régime national de prévoyance des ouvriers du bâtiment et des travaux publics (annexe III)	704
Avenant n° 57 du 30 juin 2016 à l'accord du 31 juillet 1968 relatif au régime de prévoyance	705
Avenant n° 58 du 30 juin 2017 relatif à la modification de l'annexe III du régime de prévoyance	706
Chapitre Ier	706
Chapitre II	706
Chapitre III	706
Chapitre IV	706
Avenant n° 60 du 13 juin 2018 à l'accord du 31 juillet 1968 instituant le régime national de prévoyance des ouvriers et à son annexe III (Bâtiment)	706
Chapitre Ier	706
Chapitre II	706
Chapitre III	706
Chapitre IV	706
Avenant n° 61 du 13 juin 2019 à l'accord du 31 juillet 1968 relatif au régime national de prévoyance (Bâtiment)	707
Chapitre Ier	707
Chapitre II	707
Chapitre III	707
Avenant n° 61 du 13 juin 2019 à l'accord du 31 juillet 1968 relatif au régime national de prévoyance (Travaux publics)	707
Chapitre Ier	707
Chapitre II	707
Chapitre III	707
Avenant n° 62 du 20 mai 2020 à l'accord du 31 juillet 1968 relatif au régime national de prévoyance	707
Chapitre 1er	707
Chapitre 2	709
Chapitre 3	709
Chapitre 4	709
Chapitre 5	709
Chapitre 6	709
Avenant n° 63 du 9 juin 2021 à l'accord du 31 juillet 1968 relatif au régime national de prévoyance des ouvriers	709
Chapitre 1er	709
Chapitre 2	709
Chapitre 3	710
Chapitre 4	710
Chapitre 5	710
Avenant n° 64 du 8 juin 2022 à l'accord du 31 juillet 1968 relatif au régime national de prévoyance	710
Chapitre 1	710
Chapitre 2	710
Chapitre 3	710
Chapitre 4	710
Avenant n° 65 du 7 juin 2023 à l'accord du 31 juillet 1968 relatif au régime national de prévoyance des ouvriers	710
Chapitre 1er	710
Chapitre 2	710

Chapitre 3	710
Chapitre 4	710
Avenant n° 66 du 5 juin 2024 à l'accord du 31 juillet 1968 relatif au régime national de prévoyance des ouvriers	711
Chapitre 1er	711
Chapitre 2	711
Chapitre 3	711
Chapitre 4	711
Textes parus au JORF	JO-1
Nouveautés	NV-1
Accord indemnités de petits déplacements (29 novembre 2012)	NV-1
Avenant n° 16 indemnités petits déplacements (12 décembre 2012)	NV-1
Avenant n° 14 primes d'outillage au 01/07/2013 (12 décembre 2012)	NV-1
Avenant n°15 relatif à la prime d'outillage (2 décembre 2013) (Basse-Normandie)	NV-2
Avenant n°17 indemnités de petits déplacements (2 décembre 2013) (Basse-Normandie)	NV-2
Avenant n° 18 règlement des régimes de frais médicaux (14 mai 2014)	NV-3
Avenant n° 19 règlement régimes frais médicaux retraités (14 mai 2014)	NV-3
Avenant n° 18 indemnités de petits déplacements (27 novembre 2014) (Basse-Normandie)	NV-4
Avenant n° 16 relatif à la prime d'outillage (27 novembre 2014) (Basse-Normandie)	NV-4
Avenant n° 22 à l'accord du 01/10/2001 prévoyance (22 décembre 2015)	NV-4
Accord du 4 novembre 2016	NV-42
Accord du 4 novembre 2016	NV-42
Accord du 27 janvier 2017 (Hauts-de-France)	NV-42
Accord du 27 janvier 2017 (Hauts-de-France)	NV-43
Accord du 2 février 2017 (Rhône-Alpes)	NV-44
Accord du 13 février 2017 (Lorraine)	NV-44
Avenant n° 10 indemnités de petits déplacements (12 mai 2017)	NV-45
Accord collectif relatif à la couverture complémentaire de frais de santé dans le bâtiment (départements de corréze, de creuse et de haute-vienne) (22 mai 2017)	NV-45
Accord du 28 novembre 2017 (Normandie)	NV-48
Accord du 28 novembre 2017 (Normandie)	NV-48
Accord du 28 novembre 2017 (Normandie)	NV-49
Lettre de dénonciation de la CC et de ses avenants par FFB Indre (12 février 2018)	NV-49
Avenant n°2 ipd 2019 (petits déplacements) (3 décembre 2018) (Isère)	NV-50
Arrêt de la CA de Paris du 10 janvier 2019	NV-50
Avenant themes et calendrier des negociations 2020-2021 (30 juin 2020)	NV-53
Avenant n°33 BTP-prévoyance (9 juin 2021)	NV-54
Accord du 7 octobre 2022 (Occitanie)	NV-55
Accord du 7 octobre 2022 (Pays de la Loire)	NV-55
Accord du 7 octobre 2022 (Pays de la Loire) (IPD)	NV-56
Accord du 19 octobre 2022 (Centre-Val de Loire)	NV-57
Liste des sigles	SIG-1
Liste thématique	THEM-1
Liste chronologique	CHRO-1
Index alphabétique	ALPHA-1

Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 8 octobre 1990.

Signataires	
Organisations patronales	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment ; Fédération nationale du bâtiment ; Fédération nationale de l'équipement électrique ; Fédération nationale des sociétés coopératives de production du bâtiment et des travaux publics (pour la section bâtiment).
Organisations de salariés	Fédération générale Force Ouvrière du bâtiment et des travaux publics et ses activités annexes C.G.T. -F.O. ; Fédération nationale des salariés de la construction et du bois C.F.D.T..
Organisations adhérentes	FEDELEC, par lettre en date du 22 avril 1994. UNSA industrie et construction, par lettre du 12 septembre 2017 (BO n°2017-40)

Titre Ier : Structures de la convention collective nationale

Champ d'application

Article 1-1

En vigueur étendu

Modifié par Avenant n° 1 du 17-3-1992 en vigueur le 1-1-1993 étendu par arrêté du 15-12-1992 JORF 26-12-1992

1.11. La présente convention collective règle en France métropolitaine, à l'exclusion des DOM-TOM, les rapports de travail entre :

- d'une part, les employeurs dont l'activité relève d'une des activités énumérées à l'alinéa 1.12 ci-dessous, visés par le décret n° 62-235 du 1er mars 1962 modifié par le décret n° 76-879 du 21 septembre 1976 ;
- d'autre part, les ouvriers qu'ils emploient à une activité bâtiment sur le territoire de la France métropolitaine, à l'exclusion des DOM-TOM.

Elle engage toutes les organisations syndicales d'employeurs et d'ouvriers adhérentes aux instances nationales l'ayant signée ou qui ultérieurement y adhèreraient, ainsi que tous leurs adhérents exerçant leur activité sur le territoire métropolitain, à l'exclusion des DOM-TOM.

La présente convention s'applique aux entreprises artisanales du bâtiment relevant des professions agricoles, sous réserve des dispositions particulières figurant au titre XIII (Dispositions particulières aux entreprises artisanales du bâtiment relevant des professions agricoles).

1.12. Le critère d'application de la présente convention est l'activité réelle exercée par l'entreprise, le code APE attribué par l'INSEE ne constituant à cet égard qu'une simple présomption.

Activités visées

21.06 Construction métallique

Sont uniquement visés les ateliers de production et montage d'ossatures métalliques pour le bâtiment (+).

24.03 Fabrication et installation de matériel aéronautique, thermique et frigorifique

Sont visées :

- les entreprises de fabrication et d'installation d'appareils de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (+).

55.10 Travaux d'aménagement des terres et des eaux, voirie, parcs et jardins

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'aménagement des terres et des eaux, de voirie et réseaux divers, de voirie et dans les parcs et jardins.

Ne sont pas visées : les entreprises paysagistes affiliées au régime agricole de protection sociale.

55.12 Travaux d'infrastructure générale

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'infrastructure générale.

55.20 Entreprises de forage, sondages, fondations spéciales

Sont visées dans cette rubrique :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des forages, sondages ou des fondations spéciales ainsi que :
- les entreprises de maçonnerie, de plâtrerie, de travaux en ciment, béton, béton armé pour le bâtiment ;
- les entreprises de terrassement et de démolition pour le bâtiment ;
- les entreprises de terrassement et de maçonnerie pour le bâtiment, fondations par puits et consolidation pour le bâtiment.

55.30 Construction d'ossatures autres que métalliques

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ;
- les entreprises de bâtiment effectuant des travaux de construction d'ossatures autres que métalliques demandant du fait de leurs dimensions ou du procédé utilisé une technicité particulière (par exemple, charpentes d'immeubles de 10 étages et plus).

55.31 Installations industrielles, montage-levage

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'installations industrielles ou de montage-levage ainsi que :
- les entreprises de construction et d'entretien de fours industriels et de boulangerie en maçonnerie et en matériaux réfractaires de tous types ;
- les entreprises de construction de cheminées d'usine.

55.40 Installation électrique

A l'exception des entreprises d'installation électrique dans les établissements industriels, de recherche radio-électrique et de l'électronique, sont visées :

- les entreprises spécialisées dans l'équipement électrique des usines et autres établissements industriels (à l'exception de celles qui, à la date de la publication de l'arrêté portant extension de la présente convention collective, appliquaient une autre convention collective que celle du bâtiment) ;
- pour partie, les entreprises de couverture-plomberie et chauffage ;
- les entreprises de plomberie, chauffage et électricité ;
- les entreprises d'installations d'électricité dans les locaux d'habitation, magasins, bureaux, bâtiments industriels et autres bâtiments ;
- les entreprises de pose d'enseignes lumineuses.

55.50 Construction industrialisée

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment réalisant des constructions industrialisées ; les entreprises de fabrication et pose de maisons métalliques (+).

55.60 Maçonnerie et travaux courants de béton armé

Sont visées :

- pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant de la maçonnerie et des travaux courants de terrassement, de fondation et de démolition.

55.70 Génie climatique

Sont visées :

- les entreprises de couverture-plomberie et chauffage ;
- les entreprises d'installations de chauffage et d'électricité ;
- les entreprises de fumisterie de bâtiment, ramonage, installations de chauffage et de production d'eau chaude ;
- les entreprises d'installations de chauffage central, de ventilation, de climatisation ou d'isolation thermique, phonique et antivibratile.

55.71 Menuiserie - Serrurerie

A l'exclusion des entreprises de fermetures métalliques dont l'activité se limite à la fabrication, sont notamment visées :

- les entreprises de charpente en bois ;
- les entreprises d'installation de cuisine ;
- les entreprises d'aménagement de placards ;
- les entreprises de fabrication et pose de parquets (à l'exception des parquets mosaïques) ;
- les entreprises de menuiserie du bâtiment (menuiserie bois, métallique

Liste thématique

Theme	Titre	Article	Page
Accident du travail	ANNEXE I (Régime de prévoyance Avenant n° 38 du 22 décembre 2005)		633
	ANNEXE I (Régime de prévoyance Avenant n° 38 du 22 décembre 2005)		633
	Annexe I (Avenant n° 40 du 21 décembre 2006 à l'accord du 31 juillet 1968 instituant le régime de prévoyance des ouvriers du bâtiment et des travaux publics et ses annexes)		643
	ANNEXE I (Régime de prévoyance Avenant n° 38 du 22 décembre 2005)		633
	Annexe I (Avenant n° 40 du 21 décembre 2006 à l'accord du 31 juillet 1968 instituant le régime de prévoyance des ouvriers du bâtiment et des travaux publics et ses annexes)		643
	ANNEXE I (Régime de prévoyance Avenant n° 38 du 22 décembre 2005)		633
	Annexe I (Avenant n° 40 du 21 décembre 2006 à l'accord du 31 juillet 1968 instituant le régime de prévoyance des ouvriers du bâtiment et des travaux publics et ses annexes)		643
	ANNEXE I (Régime de prévoyance Avenant n° 38 du 22 décembre 2005)		633
	Annexe I (Avenant n° 40 du 21 décembre 2006 à l'accord du 31 juillet 1968 instituant le régime de prévoyance des ouvriers du bâtiment et des travaux publics et ses annexes)		643
	Chapitre II (Avenant n° 39 du 21 décembre 2006 à l'accord du 31 juillet 1968 instituant le régime de prévoyance des ouvriers du bâtiment et des travaux publics)		
	Chapitre II (Avenant n° 39 du 21 décembre 2006 à l'accord du 31 juillet 1968 instituant le régime de prévoyance des ouvriers du bâtiment et des travaux publics)		
	Chapitre II (Avenant n° 39 du 21 décembre 2006 à l'accord du 31 juillet 1968 instituant le régime de prévoyance des ouvriers du bâtiment et des travaux publics)		
	Chapitre II (Avenant n° 39 du 21 décembre 2006 à l'accord du 31 juillet 1968 instituant le régime de prévoyance des ouvriers du bâtiment et des travaux publics)		
	Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 8 octobre 1990.)		
	Modalités d'indemnisation (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 8 octobre 1990.)		
Arrêt de travail, Maladie	Déduction des heures non travaillées (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 8 octobre 1990.)		
	Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail (Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 8 octobre 1990.)		
	Indemnités journalières (Avenant n° 59 du 20 mars 2018 à l'accord du 31 juillet 1968 instituant le régime national de prévoyance des ouvriers (Bâtiment))		
	Indemnités journalières (Avenant n° 59 du 20 mars 2018 à l'accord du 31 juillet 1968 relatif à la prévoyance (Travaux publics))		
	Indemnités journalières (Avenant n° 59 du 20 mars 2018 à l'accord du 31 juillet 1968 instituant le régime national de prévoyance des ouvriers (Bâtiment))		
	Indemnités journalières (Avenant n° 59 du 20 mars 2018 à l'accord du 31 juillet 1968 relatif à la prévoyance (Travaux publics))		
	Indemnités journalières (Avenant n° 59 du 20 mars 2018 à l'accord du 31 juillet 1968 instituant le régime national de prévoyance des ouvriers (Bâtiment))		

Liste chronologique

Date	Texte	Page
1972-07-06	Accord du 6 juillet 1972 relatif aux oeuvres sociales dans le BTP de la région Provence-Côte d'Azur	17
1973-06-13	Accord du 13 juin 1973 relatif à la participation des entreprises du bâtiment au financement des organismes paritaires. En vigueur le 1er juillet 1973. Etendu par arrêté du 8 février 1991 JORF 12 février 1991.	469
	Annexe à l'accord du 13 juin 1973, frais de déplacement, perte de salaire. Avenant n° 2 du 28 janvier 1981	469
	Annexe Champ d'application professionnel accord national du 25 février 1982	470
1982-02-25	Annexe au champ d'application Accord national du 25 février 1982	471
	Décret n° 62-235 DU 1er mars 1962 Accord national du 25 février 1982	471
	Annexe II relative à la participation des entreprises du bâtiment aux organismes paritaires	23
	Annexe I de la convention collective nationale du 8 octobre 1990	23
	Classification de la convention collective nationale du 8 octobre 1990	23
1990-10-08	Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 8 octobre 1990.	1
	Fonds d'assurance formation de la convention collective nationale du 8 octobre 1990	
	Guide d'utilisation de la classification nationale du 8 octobre 1990 (1)	
	Poursuite des négociations CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE du 8 octobre 1990	
	Protocole d'accord de poursuite de négociation relative aux conventions collectives nationales des ouvriers du bâtiment	
	Tableau des critères CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE du 8 octobre 1990	
1991-01-30	Accord du 30 janvier 1991 relatif à la classification (1)	
1992-01-02	Accord du 2 janvier 1992 relatif aux réunions paritaires régionales (Région Basse-Normandie)	
1992-04-07	Meurthe et Moselle Annexe 2 du 7 avril 1992	
	Vosges Annexe 2 du 7 avril 1992 relatif aux indemnités de petits déplacements	
1993-01-29	Région parisienne Avenant 142 du 29 janvier 1993	
1993-04-13	Seine-Maritime Accord du 13 avril 1993 relatif aux salaires au 1er mai 1993	
	Meurthe et Moselle Accord 3 du 4 mai 1993	
1993-05-04	Meurthe et Moselle Accord 3 du 4 mai 1993	
	Vosges Accord 3 du 4 mai 1993	
	Vosges Accord 3 du 4 mai 1993	
1994-01-25	Accord du 25 janvier 1994 relatif à la protection des salariés d'entreprises du bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés, appelés aux réunions paritaires et aux réunions des organismes paritaires chargés de gérer des institutions bâtiment (1)	
	Annexe II - Accord du 25 janvier 1994 relatif à la protection des salariés d'entreprises du bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés à participer aux réunions paritaires et aux réunions des organismes paritaires chargés de gérer des institutions bâtiment	
1994-04-26	Provence Alpes Côte d'Azur Accord du 26 avril 1994	
1994-12-22	Seine et Marne Accord du 22 décembre 1994	
1995-03-27	Accord professionnel du 27 mars 1995 relatif à la couverture complémentaire des dépenses de santé dans la région Lorraine	
1995-04-26	Seine et Marne Accord du 26 avril 1995	
	Avenant n° 1 du 4 mai 1995 à l'annexe I	
1995-05-04	Avenant n° 1 du 4 mai 1995 relatif à la négociation collective dans le bâtiment	
	Annexe I - Convention collective nationale du 8 octobre 1990	
1995-11-1		
1997-04-1		
1997-04-2		
1997-04-3		
1997-07-1		
1998-09-0		
1998-09-2		
1998-10-1		
1998-11-1		
1998-12-0		
1998-12-1		
1999-03-3		
1999-06-2		
2000-02-1		
2000-05-1		
2000-07-0		
2000-09-1		
2000-10-1		
2000-11-2		
2000-12-0		
2001-02-0		

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES
OUVRIERS EMPLOYÉS PAR LES ENTREPRISES DU
BÂTIMENT VISÉES PAR LE DÉCRET DU 1ER MARS
1962 (C'EST-À-DIRE OCCUPANT JUSQU'À 10
SALARIÉS) DU 8 OCTOBRE 1990.

IDCC 1596

Brochure 3193

SYNTHÈSE

30/05/2025

Remarques

I. Signataires

a. Organisations patronales

- i. de la CCN du 7 mars 2018
- ii. de la CCN du 8 octobre 1990

b. Syndicats de salariés

- i. de la CCN du 8 octobre 1990
- ii. de la CCN du 7 mars 2018

II. Champ d'application

a. Champ d'application professionnel

- i. Dispositions étendues de la CCN du 8 octobre 1990
- ii. Dispositions issues de l'accord du 30 avril 1997 non étendu
- iii. Dispositions issues de l'accord du 7 mars 2018 non étendu

b. Champ d'application territorial

- i. de la CCN du 7 mars 2018
- ii. de la CCN du 8 octobre 1990

III. Contrat de travail - Essai

a. Epreuve préalable

b. Contrat de travail

c. Période d'essai

- i. Durée de la période d'essai
- ii. Préavis de rupture pendant l'essai

d. Ancienneté

- i. Définition générale
- ii. Définition spécifique dans le cadre du titre VI
- iii. Définition spécifique dans le cadre du titre XI

IV. Classification

a. Classification étendue de la CCN du 8 octobre 1990

- i. Grille de classification
- ii. Prise en compte des diplômes professionnels bâtiment
- iii. Polyvalence

b. Classification non étendue de la CCN du 7 mars 2018

- i. Grille de classification
- ii. Prise en compte des diplômes professionnels bâtiment
- iii. Polyvalence

V. Salaires et indemnités

a. Salaires de base

- i. Salaires minimaux
- ii. Salaires des jeunes ouvriers de moins de 18 ans
- iii. Heures non travaillées
- iv. Travail au rendement, aux pièces, à la tâche, au mètre, etc.
- v. Rémunération du travail de nuit, du dimanche ou d'un jour férié
- vi. Rémunérations des heures supplémentaires
- vii. Rémunérations des heures utilisées pour la visite médicale obligatoire des conducteurs de véhicules automobiles ou poids lourds

b. Indemnités et primes

- i. Indemnités de petits déplacements
- ii. Prime de pénibilité
- iii. Prime de vacances
- iv. Prime d'outillage et de travaux occasionnels
- v. Prime horaire pour travaux occasionnels

c. Chèques-vacances

- i. Entreprises et bénéficiaires concernés
- ii. Modalités d'acquisition des chèques-vacances
- iii. Modalité de gestion des chèques-vacances
- iv. Les options

VI. Temps de travail, repos et congés

a. Temps de travail

- i. Durée du travail
- ii. Modalités de mise en oeuvre de la RTT
- iii. Travail organisé en équipes successives ou en équipes chevauchantes, en équipes de suppléance de fin de semaine
- iv. Heures supplémentaires
- v. Heures supplémentaires exceptionnelles
- vi. Heures perdues pour intempéries
- vii. Travaux pénibles devient travaux particuliers
- viii. Travail de nuit

b. Repos et jours fériés

- i. Repos hebdomadaire
- ii. Travail du dimanche
- iii. Jours fériés

c. Congés

- i. Congés payés
- ii. Autres congés
- iii. Compte épargne-temps (CET)
- iv. Chèques-vacances

d. Dispositions particulières pour la région Nord- Pas de Calais

VII. Déplacements professionnels

a. Petits déplacements

- i. Bénéficiaires des indemnités de petits déplacements
- ii. Détermination des indemnités de petits déplacements

b. Grands déplacements

- i. Indemnité journalière de grand déplacement
- ii. Indemnisation des frais et temps de voyage
- iii. Voyages de détente
- iv. Décès d'un ouvrier en grand déplacement

VIII. Formation professionnelle

a. Opérateur de Compétences (OPCO)

b. Le compte personnel de formation (CPF) (ex DIF)

c. Les contrats de professionnalisation

- i. Durée du contrat de professionnalisation
- ii. Rémunération
- iii. Fonction tutorale

d. Mise en oeuvre de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)

- i. Les bénéficiaires et les objectifs de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)
- ii. Durée de la Pro-A
- iii. Le tutorat

e. L'apprentissage

- i. Rémunération des apprentis - indemnités
- ii. Titre de maîtrise d'apprentissage confirmé

IX. Maladie, accident du travail, maternité

a. Arrêt de travail pour maladie ou accident

- i. Garantie d'emploi
- ii. Indemnisation des arrêts de travail
- iii. Ancienneté

b. Maternité - adoption

- i. Réduction d'horaire
- ii. Indemnisation du congé de maternité
- iii. Garantie de l'évolution de la rémunération des salariés en congés de maternité ou d'adoption

X. Retraite complémentaire, prévoyance, frais de santé et oeuvres sociales

a. Retraite complémentaire

- i. Institution de retraite complémentaire
- ii. Cotisations

b. Régime national prévoyance des ouvriers du BTP (accord du 31 juillet 1968 étendu et modifié)

- i. Institution de prévoyance
- ii. Bénéficiaires
- iii. Régime national de prévoyance des ouvriers (RNPO)
- iv. Régime de prévoyance collectif supplémentaire des ouvriers (RNPO)
- v. Régime «garantie décès-invalidité accidentels»
- vi. Régime de frais médicaux
- vii. Cotisations
- viii. Régime «préretraite pour salariés ayant contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante ou ayant eu une activité en contact avec elle »
- ix. Régime de prévoyance supplémentaire des ouvriers

c. Salariés ayant contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante ou ayant eu une activité les mettant en contact avec elle

d. Régime complémentaire de remboursement des frais de santé

- i. Organisme assureur
- ii. Bénéficiaires
- iii. Garanties
- iv. Cotisations
- v. Maintien des garanties en cas de suspension du contrat de travail
- vi. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité
- vii. Maintien des garanties en cas d'incapacité ou d'invalidité
- viii. Maintien des garanties au profit des ayants droit en cas de décès du salarié

e. Régime de couverture santé régionale

- i. Régime santé pour les départements de Corrèze, Creuse et de Haute-Vienne

f. Œuvres sociales, régime régional

- i. Œuvres sociales pour la région Provence-Côte d'Azur
- ii. Œuvres sociales pour la région Ile-de-France (hors Seine et Marne)

XI. Rupture du contrat

a. Préavis de démission et de licenciement

- i. Durée du préavis
- ii. Heures de liberté pour recherche d'emploi

b. Indemnité de licenciement

- i. de la CCN du 8 octobre 1990
- ii. de la CCN du 7 mars 2018

c. Licenciement pour fin de chantier

d. Préretraite en cas de maladie professionnelle liée à l'amiante (dispositions non étendues)

- i. Dispositif
- ii. Versement anticipé de l'Indemnité de fin de carrière des ouvriers
- iii. Garantie en cas de décès dont la rente d'éducation
- iv. Frais médicaux

e. Retraite

i. Préavis de départ et mise à la retraite

ii. Indemnité de départ à la retraite

f. Indemnité de fin de carrière

Remarques

Pour vous permettre de savoir à qui et quand doit-on appliquer les dispositions, par principe, sauf disposition contraire, par application des dispositions légales :

- les accords doivent être appliqués par les adhérents des organisations patronales signataires à partir du jour qui suit leur dépôt (quand elle est renseignée, nous indiquons la date). Le texte concerné sera reproduit en italique.
- lorsque l'accord nécessite un agrément, seul son obtention rend opposable le texte aux adhérents des organisations patronales signataires. La référence de l'agrément sera alors mentionnée.
- les non adhérents doivent appliquer le contenu de l'accord au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension. Le texte concerné sera reproduit en caractère droit.

Pour optimiser l'efficacité de la portée des alertes, y seront mentionnées, pour les accords non étendus, le ou les organisations patronales signataires à la suite du terme « signataire ».

En application de l'article L2261-23-1 du Code du travail, pour les entreprises de moins de 50 salariés, les accords ou avenants ne nécessitent pas la mise en place d'un accord type proposé par la Branche ni d'adaptation spécifique pour sa mise en œuvre. Chaque accord ou avenant s'applique quel que soit l'effectif. En cas contraire, précisions seront indiquées.

Au 1^{er} juillet 2018 pour les entreprises adhérentes à la CAPEB, FFB, FFIE et la Fédération SCOP BTP et, pour les autres, au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension, la présente CCN signée le 7 mars 2018 abroge et se substitue, dans toutes leurs dispositions, à la CCN du 8 octobre 1990 concernant les Ouvriers employés par les entreprises du Bâtiment visées par le décret du 1^{er} mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés), ses annexes et avenants, ainsi qu'à l'ensemble des conventions collectives départementales et régionales.

A cette même date, pour les ouvriers seulement, la présente convention collective se substitue en totalité aux clauses de l'Accord national du 25 février 1982 sur les congés payés, la durée du travail et l'aménagement du temps de travail dans le Bâtiment, et de l'ensemble de ses avenants, applicables dans le même champ et ayant le même objet.

Les partenaires sociaux précisent (article XI-3 de la CCN du 7 mars 2018) que sa mise en œuvre ne peut être la cause de restrictions d'avantages acquis individuellement ou par équipe acquis antérieurement au 7 mars 2018. Ses dispositions remplacent les clauses des contrats individuels ou collectifs existants lorsque les clauses de ces contrats sont moins avantageuses pour les ouvriers qui en bénéficient.

En conséquence de l'arrêt de la CA de Paris du 10 janvier 2019 (affaire RG 18/06465), décision définitive puisque les parties ont renoncé à se pourvoir en cassation : suspension des accords signés les 14 février et 7 mars 2018 dont la nouvelle CCN datée du 7 mars 2018 mais aussi les avenants 2, 3 et 4 relatifs, respectivement, à la réduction du temps de travail des ouvriers et ETAM pour les entreprises de plus 10 salariés puis de moins de 10 salariés et de celui concernant les ETAM (avenant n° 4).

Ce faisant, dans l'attente d'un nouvel accord sur la CCN datée du 7 mars

2018, les anciennes CCN du 8 octobre 1990 retrouvent pleine et exclusive application.

I. Signataires

a. Organisations patronales

i. de la CCN du 7 mars 2018

La CCN du 7 mars 2018 est signée par :

- la CAPEB,
- la FFB,
- la FFIE,
- la Fédération SCOP BTP.

ii. de la CCN du 8 octobre 1990

Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment

Fédération nationale du bâtiment

Fédération nationale de l'équipement électrique

Fédération nationale des sociétés coopératives de production du bâtiment et des travaux publics (pour la section bâtiment)

b. Syndicats de salariés

i. de la CCN du 8 octobre 1990

Fédération générale Force Ouvrière du bâtiment et des travaux publics et ses activités annexes - C.G.T. - F.O.

Fédération nationale des salariés de la construction et du bois C.F.D.T.

F.E.D.E.L.E.C. (adhésion)

Adhésion de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) à la convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1^{er} mars 1962 - c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés (no 1596) et à l'ensemble de ses avenants et accords collectifs étendus à ce jour. Lettre d'adhésion du 12 septembre 2017

ii. de la CCN du 7 mars 2018

La CCN du 7 mars 2018 est signée par :

- la CFDT
- la FNSCBA-CGT,
- la FG-FO,
- l'UFIC-UNSA,

II. Champ d'application

a. Champ d'application professionnel

i. Dispositions étendues de la CCN du 8 octobre 1990

La Convention collective s'applique aux activités visées ci-après :

Codes APE (INSEE 1973)		Activités visées
2106	Construction métallique	Sont uniquement visés les ateliers de production et montage d'ossatures métalliques pour le bâtiment (*).
2403	Fabrication et installation de matériel aéronautique, thermique et frigorifique	Sont visées les entreprises de fabrication et d'installation d'appareils de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (*).
5510	Travaux d'aménagements des terres et des eaux, voirie, parcs et jardins	Sont visées : pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'aménagement des terres et des eaux, de voirie et réseaux divers, de voirie et dans les parcs et jardins. Ne sont pas visées les entreprises paysagistes affiliées au régime agricole de protection sociale.
5512	Travaux d'infrastructure générale	Sont visées : pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'infrastructure générale.
5520	Entreprises de forage, sondages, fondations spéciales	Sont visées : - pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; les entreprises de bâtiment effectuant des forages, sondages ou des fondations spéciales ainsi que : - les entreprises de maçonnerie, de plâtrerie, de travaux en ciment, béton, béton armé pour le bâtiment ; - les entreprises de terrassement et de démolition pour le bâtiment ; - les entreprises de terrassement et de maçonnerie pour le bâtiment, fondations par puits et consolidation pour le bâtiment.
5530	Construction d'ossatures autres que métalliques	Sont visées : - pour partie, les entreprises générales de bâtiment ; - les entreprises de bâtiment effectuant des travaux de construction d'ossatures autres que métalliques demandant du fait de leurs dimensions ou du procédé utilisé une technique particulière (par exemple, charpentes d'immeubles de 10 étages et plus).